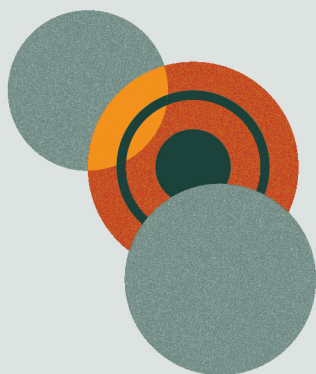




**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SUPERVISION
DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

DIRECTION DE LA SUPERVISION BANCAIRE

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS | 2019**



**DÉVELOPPER LA CONFIANCE,
GARANTIR L'AVENIR**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA
DIRECTION DE LA SUPERVISION BANCAIRE
2019**

**DÉVELOPPER LA CONFIANCE,
GARANTIR L'AVENIR**



MOT INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR

Le Gouverneur,

En dépit d'un contexte sociopolitique défavorable, la croissance de l'économie guinéenne s'est maintenue à 6,2% en 2019, tirée principalement par le dynamisme des secteurs secondaire et tertiaire.

Ce contexte a rendu favorable l'extension du secteur bancaire avec l'agrément de deux nouveaux établissements de crédit (Access Bank et BNIG), l'ouverture de deux (2) nouvelles agences et la mise en service de neuf (9) nouveaux distributeurs automatiques.

L'activité bancaire s'est consolidée en 2019 avec un total bilan en progression de 23% et un résultat net en hausse de 38,5%.

L'industrie bancaire guinéenne reste dominée par trois « grandes banques », représentant 53% du total bilan du secteur, 54% des dépôts collectés et 57% des crédits distribués.

Les « banques moyennes », au nombre de trois, cumulent 20% du total bilan du secteur, 19% des crédits distribués et 21% des dépôts collectés.

Les « petites banques », au nombre de dix, représentent 27% du total bilan du secteur, 24% des crédits distribués et 25% des dépôts collectés.

Sur le plan du contrôle sur pièces, la surveillance individuelle des établissements de crédit a révélé, au terme de chaque trimestre, que certaines banques sont en infraction par rapport aux normes prudentielles pour lesquelles des mesures correctrices ont été proposées.

Ainsi, les banques ont globalement été en règle par rapport aux ratios de fonds propres nets et de solvabilité. Cependant plusieurs établissements ont été en infraction sur les normes de division des risques et de liquidité en devises.

Il convient de noter que la récurrence des demandes de dérogation à la norme de division des risques qui traduit une insuffisance de fonds propres par rapport au volume d'activités de certaines Banques et les tensions permanentes sur la liquidité, notamment en devises, constituent des préoccupations majeures pour le Superviseur.

Sur le plan du contrôle sur place, les missions réalisées courant 2019 ont essentiellement porté sur la vérification générale du dispositif LBC/FT des banques. Ces missions ont révélé plusieurs anomalies en matière de conformité avec les lois relatives au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme. Des recommandations ont été formulées en vue de leur correction.

En matière d'évolution réglementaire, l'année 2019 a été marquée par la prise de plusieurs instructions, notamment l'instruction portant adoption du nouveau plan comptable et ses textes d'application, et l'instruction fixant les conditions et modalités de gestion des crises bancaires.

Aussi, des avancées significatives ont été notées dans le cadre de la poursuite de certains objectifs, notamment :

- ❖ *L'opérationnalisation du Fonds de Garantie des Dépôts.*
- ❖ *L'élaboration des outils de supervision basée sur les risques de BC/FT.*
- ❖ *La finalisation du projet de nouvelle Loi sur la LBC/FT.*

Toutefois, dans le cadre de l'adoption des meilleures pratiques internationales en matière de supervision bancaire, les défis restent toujours énormes. A cet effet, plusieurs projets sont en cours au niveau de la Direction de la Supervision Bancaire, dont entre autres :

- ✧ *la mise en œuvre du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC),*
- ✧ *la définition d'un cadre de stress testing,*
- ✧ *la révision des ratios prudentiels fondamentaux en vue de la transposition complète des normes de Bâle II & III,*
- ✧ *l'automatisation de la transmission et du traitement des reportings des banques,*
- ✧ *la finalisation de la réglementation prudentielle applicable aux sociétés de crédit-bail,*
- ✧ *l'évaluation des principes fondamentaux du Comité de Bâle (BCP).*

Globalement, les perspectives indiquent un ralentissement de la croissance économique de la Guinée à 1,3% en 2020, en raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19, quoique le secteur bancaire pourrait se montrer très résilient.

DR LOUNCENY NABÉ

SOMMAIRE

MOT INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR	2
I. LISTE DES MEMBRES DU COMITE DES AGREMENTS.....	5
II. FAITS MARQUANT DE L'ANNEE 2019	6
III. QUELQUES CHIFFRES CLES DU SYSTEME BANCAIRE GUINEEN	9
IV. PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE DE SUPERVISION	10
V. EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR BANCAIRE	16
VI. PAYSAGE BANCAIRE GUINEEN	19
VII. SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE	21
1. Evolution des postes du bilan	21
2. Analyse des éléments de hors bilan.....	29
3. Rentabilité des Banques	29
4. Qualité du portefeuille crédit	30
VIII. SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	32
1. Contrôle sur pièces.....	32
2. Contrôle sur place	33
IX. MESURES ADMINISTRATIVES.....	34
1. Agréments délivrés.....	34
2. Autorisations préalables	35
3. Notifications préalables	35
4. Autres mesures administratives.....	36
5. Sanctions disciplinaires	36
X. COOPERATION AVEC LES AUTORITES DE SUPERVISION ETRANGERE	37
1. Conventions de coopération.....	37
2. Collège des Superviseurs de la ZMAO.....	37
3. Collèges de Superviseurs des Groupes Bancaires Transfrontaliers.....	38
4. Séminaires et ateliers du GIABA.....	38
XI. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2020	39

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Organigramme de la Direction de la Supervision	43
Annexe 2 : Liste des banques agréées au 31 décembre 2019	44
Annexe 3 : Structure actif 2018 (en milliards de GNF)	46
Annexe 4 : Structure actif 2019 (en milliards de GNF)	47
Annexe 5 : Structure passif 2018 (en milliards de GNF)	48
Annexe 6 : Structure passif 2019 (en milliards de GNF)	49
Annexe 7 : Evolution du hors bilan (en milliards de GNF)	50
Annexe 8 : Compte de résultat 2018 (en milliards de GNF)	51
Annexe 9 : Compte de résultat 2019 (en milliards de GNF)	52
Annexe 10 : Position de place bancaire	53

SIGLES ET ACRONYMES

AFW	:	AFRITAC de l'Ouest
AT	:	Assistance Technique
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	:	Banque pour le Commerce et l'Industrie
BCRG	:	Banque Centrale de la République de Guinée
BCP	:	Basel Committee Principles
BDG	:	Banque de Développement de Guinée
BDT	:	Bons du Trésor
BIC	:	Bureau d'Information du Crédit
BICIGUI	:	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Guinée
BIG	:	Banque Islamique de Guinée
BNG	:	Banque Nationale de Guinée
BNIG	:	Banque Nationale pour l'Investissement de Guinée
BPMG	:	Banque Populaire Maroco-Guinéenne
BSIC	:	Banque Sahélo-saharienne pour l'Industrie et le Commerce
BTP	:	Bâtiment et Travaux Publics
CAM	:	Comité des Agréments
COBAC	:	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CSZMAO	:	Collège des Superviseurs de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
DAB	:	Distributeur Automatique de Billet
DGSIF	:	Direction Générale de la Supervision des Institutions Financières
DSB	:	Direction de la Supervision Bancaire
ENR	:	Evaluation Nationale des Risques
FGD	:	Fonds de Garantie des Dépôts
FMI	:	Fonds Monétaire International
GAB	:	Guichet Automatique de Billet
GAFI	:	Groupe d'Action Financière Internationale
GIABA	:	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent
GNF	:	Guinée Nouveau Franc
IBFI	:	Institut Bancaire et Financier International
IFRS	:	International Financial Reporting Standards
IMAO	:	Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
LBC/FT	:	Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
LT	:	Long Terme
MCM	:	Monetary and Capital Markets
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MT	:	Moyen Terme
PAMSF	:	Programme d'Appui à la Modernisation du Secteur Financier
PCEC	:	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PNB	:	Produit Net Bancaire
RSSF	:	Revue de la Stabilité du Secteur Financier
SBR	:	Supervision Basée sur les Risques
SGBG	:	Société Générale des Banques en Guinée
SI	:	Service Inspection
TRM	:	Titre de Régulation Monétaire
UBA	:	United Bank for Africa
UMOA	:	Union Monétaire Ouest Africaine
ZMAO	:	Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DES AGREMENTS

PRÉSIDENT	
Dr. Louceny NABE, Gouverneur de la BCRG	
MEMBRES	
BCRG	M. Nianga Komata GOUMOU
	1 ^{er} Vice-Gouverneur BCRG
	M. Baidy ARIBOT
	2 nd Vice-Gouverneur BCRG
	El Hadj Kémo CONDE
	Directeur Général de la Supervision des Institutions Financières
MEMBRES TITULAIRES	
MEMBRES SUPPLÉANTS	
MEF	Dr. Mamadi DIANE
	Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique
Ministère de la justice	M. Mamadou Aliou DRAME
	Premier Président de la Cour d'Appel de Conakry
Indépendant	Mme Sidonie PIVI
	Directrice Nationale adjointe du Trésor et de la Comptabilité Publique
M. Aly TOURE	
Substitut du Procureur Près le Tribunal de Première Instance de Mafanco	
M. Thierno Oumar BAH	
Ancien Ministre des travaux publics, de l'Urbanisme et de l'Habitat	
Secrétaire	
El Hadj Mohamed Lamine CONTE, Directeur de la Supervision Bancaire	

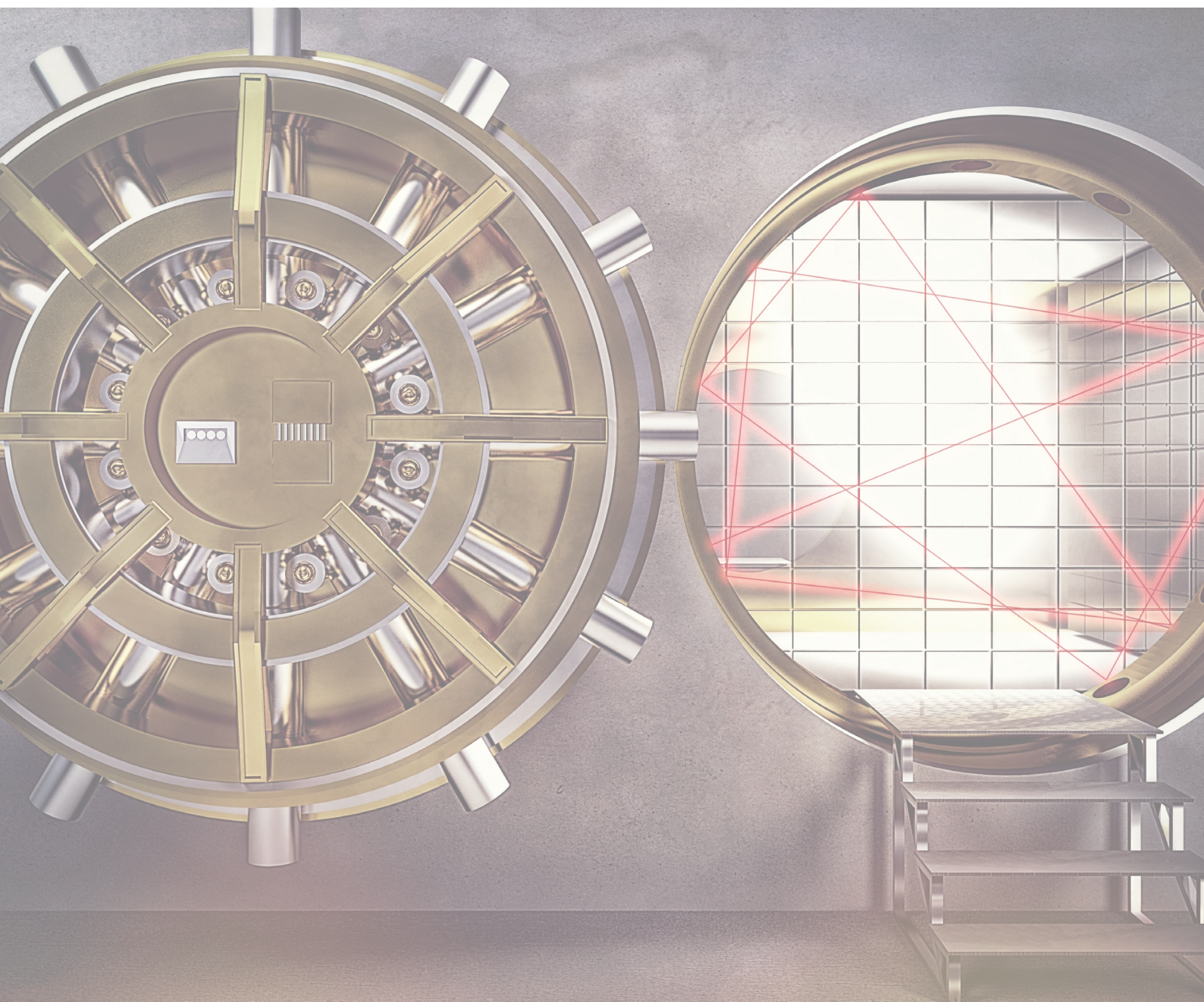
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

Participations à plusieurs forums d'échanges et de partage d'expériences

Au cours de l'année 2019, la DSB a pris part à plusieurs réunions statutaires et techniques ainsi que des ateliers et séminaires de formation dont, entre autres :

31 janvier au 08 février	18 au 22 février
☛ La 32 ^{ème} Réunion du Collège des Superviseurs de la ZMAO tenue à Accra, Ghana.	☛ Le séminaire de la Deutsche Bundesbank sur le contrôle sur place (cours niveau 2) à Munich, Allemagne.
09 au 17 mars	25 au 29 mars
☛ Le séminaire de l'IBFI (Banque de France) sur le thème « Protection des consommateurs, inclusion et éducation financière », tenu à Paris.	☛ L'atelier du GIABA sur la formation des Experts Évaluateurs, organisé à Dakar (Sénégal).
25 mars au 05 avril	1er au 03 avril 2019
☛ L'atelier de formation du FMI sur la surveillance du secteur financier à EBENE (Ile Maurice).	☛ Le séminaire régional du GIABA sur la mise en œuvre efficace des exigences en matière de LBC/FT à Dakar (Sénégal).
09 au 12 avril	16 au 18 avril 2019
☛ Le voyage d'étude à Bank Al Maghrib à Casablanca et Rabat (Maroc) sur le plan comptable bancaire.	☛ La 33 ^{ème} Réunion du Collège des Superviseurs de la ZMAO tenue à Accra, Ghana.
25 avril	06 au 10 mai
☛ La 5 ^{ème} Réunion du Collège des Superviseurs du Groupe Banque Centrale Populaire, tenue à Casablanca (Maroc).	☛ Le voyage d'étude à la BCEAO à Dakar (Sénégal) sur le plan comptable bancaire.
07 au 11 mai	13 au 16 mai
☛ La 31 ^{ème} Réunion plénière de la Commission Technique du GIABA organisée à Conakry (Guinée).	☛ Le séminaire de Deutsche Bundesbank sur le thème « stabilité financière, risques systémiques et politiques Macro prudentielles (niveau 2) à Francfort, Allemagne.
06 au 23 mai	1^{er} au 03 juillet
☛ Le séminaire de la Banque Nationale de Suisse sur la réglementation et la supervision bancaire, à Gerzensee (Suisse).	☛ La 5 ^{ème} Réunion du Collège des Superviseurs du Groupe UBA, à Abuja (Nigeria).
04 au 05 juillet	30 juillet au 02 août
☛ La Réunion inaugurale du Collège des Superviseurs du Groupe FBNBANK, à Abuja (Nigeria).	☛ L'atelier conjoint de typologies et de renforcement des capacités des ORSG du Moyen-Orient et de l'Afrique, tenue au Caire (Egypte).
16 au 23 août	16 au 20 septembre
☛ La 34 ^{ème} Réunion du Collège des Superviseurs de la ZMAO, organisée à Conakry (Guinée).	☛ L'atelier de l'AFRITAC de l'Ouest 2 sur le modèle d'auto évaluation des principes fondamentaux de Bâle pour une supervision bancaire efficace, à Abuja (Nigeria).
23 au 26 septembre	16 au 27 septembre
☛ Le séminaire sous régional de l'AFRITAC de l'Ouest sur le thème « une approche efficace de la régulation et la supervision concernant la cyber sécurité dans le secteur bancaire », à Cotonou (Benin).	☛ Le séminaire du FMI sur les indicateurs de solidité financière, à Washington DC (Etats-Unis).
18 octobre	21 au 25 octobre
☛ La 5 ^{ème} Réunion du Collège des Superviseurs du Groupe ORABANK, à Abidjan, Côte d'Ivoire.	☛ La 35 ^{ème} Réunion du Collège des Superviseurs de la ZMAO, tenue à Accra (Ghana).
29 au 30 octobre	10 au 15 novembre
☛ La 5 ^{ème} Réunion du Collège des Superviseurs du Groupe ECOBANK, à Abidjan, Côte d'Ivoire.	☛ La 32 ^{ème} Réunion Plénière de la Commission Technique du GIABA, tenue à Sally (Sénégal).

18 au 20 novembre	18 au 22 novembre
<ul style="list-style-type: none"> La 1^{ère} Réunion du Comité des Experts pour l'harmonisation du cadre de supervision basée sur les risques au sein de la ZMAO, à Accra (Ghana). 	<ul style="list-style-type: none"> L'atelier régional du GIABA sur la formation des formateurs sur la supervision basée sur les risques de BC/FT, à Sally Portudal (Sénégal).
18 au 22 novembre	25 au 29 novembre
<ul style="list-style-type: none"> Le séminaire de formation de l'AFRITAC de l'Ouest 2 sur le thème de la Supervision transfrontalière, à Abuja (Nigeria). 	<ul style="list-style-type: none"> Le séminaire de Bank of England et Vienna Institute sur l'interaction des politiques monétaires et de stabilité financière, à Vienne (Autriche).
02 au 03 décembre	2019
<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de travail sur la supervision transfrontalière de la Communauté des Superviseurs Bancaires Africains, tenue à Pretoria (Afrique du Sud). 	<ul style="list-style-type: none"> Participation sur invitation du GIABA à l'évaluation mutuelle du Mali et du Benin.



I. QUELQUES CHIFFRES CLES DU SYSTEME BANCAIRE GUINEEN

La clientèle du secteur bancaire s'est fortement accru en 2019

Indicateurs	2016	2017	2018	2019	Variation	%
Banques agréées	16	16	17	18	1	1%
Banques en activité	15	16	16	16	0	0%
Agences	162	170	178	180	2	1%
DAB/GAB	150	159	174	183	9	5%
Personnel	1 993	2 245	2 308	2 322	14	1%
Clients	520441	606488	615179	685 928	70 749	12%
Clients particuliers	478785	558513	564565	625 621	61 056	11%
Clients entreprises	41656	47975	50614	60 307	9 693	19%

Le bilan du secteur bancaire s'est consolidé

Indicateurs (milliards GNF)	2016	2017	2018	2019	Variation	%
Total bilan	17.724	19.653	22.894	28.099	5205	23%
Emplois hors trésorerie	9.389	9.595	11.478	14.928	3450	30%
-Concours	7.561	7.585	9.120	11.381	2261	25%
-Actifs immobilisés	1177	1098	1183	1.670	487	41%
-Autres actifs à CT	651	910	1.175	1.247	72	6%
Emplois de trésorerie	8.334	10.058	11.416	13.801	2385	21%
-Caisse et BCRG	4095	4319	4593	5.061	468	10%
-Banques/institutions locales	166	246	174	563	389	224%
-Correspondants étrangers	1266	216	2312	2.621	309	13%
-Bons du Trésor	2781	3322	4334	5.524	1190	27%
-Titres régulation monétaire	24	9	3	32	29	967%
Ressources hors trésorerie	16955	19304	22154	27018	4864	22%
-Dépôts de la clientèle	13379	15341	17429	21629	4200	24%
-Fonds propres	2299	2509	1852	3105	1253	68%
-Autres ressources à CT	1277	1452	2872	2283	-589	-21%
Ressources de trésorerie	768	349	740	1080	340	46%
-BCRG	-	-	20	51	31	155%
-Banques/institutions locales	146	93	146	88	-58	-40%
-Correspondants étrangers	622	255	573	940	367	64%
Produits nets bancaires	1696	1921	2119	2596	477	23%
Frais généraux	903	1059	1109	1283	174	16%
Coefficient d'exploitation	72,4%	62,5%	59,0%	55,6%	-0,034	-6%
Résultat net	370	406	450	623	173	38%
Crédits sains	7254	7293	8588	10888	2300	27%
Créances immobilisées	122	86	169	144	-25	-15%
Créances irrécouvrables	11	25	40	47	7	18%
Créances douteuses nettes	160	160	311	291	-20	-6%
Provisions	453	601	632	774	142	22%
Taux d'impayés	9,3%	10,7%	12,0%	10,5%	-0,015	-13%
Taux créances douteuses	7,3%	8,7%	8,8%	8,0%	-0,008	-9%
Taux de provisionnement	72,7%	77,5%	63,7%	70,1%	0,064	10%

II. PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AUTORITE DE SUPERVISION

1. RÔLE ET ATTRIBUTIONS DU COMITÉ DES AGRÉMENTS

Les Rôles et Attributions du Comité des Agréments, rappelés ci-dessous, demeurent les mêmes.

Le Comité des Agréments est un Organe délibérant, chargé de veiller notamment à la bonne organisation et au bon fonctionnement des établissements de crédit, tels que définis dans la Loi Bancaire.

Il est présidé par le Gouverneur de la Banque Centrale ou, en cas d'empêchement de ce dernier, par l'un des Vice-Gouverneurs.

En collaboration avec les autres parties prenantes au contrôle bancaire, il a pour principale mission, de promouvoir la solidité ainsi que la stabilité du système bancaire.

Les prérogatives du Comité des Agréments sont définies dans la Loi Bancaire. Il s'agit notamment :

- ❖ de la délivrance des agréments aux établissements de crédit, aux dirigeants et aux commissaires aux comptes des établissements de crédit dans les conditions prévues par la loi bancaire ;
- ❖ de l'autorisation des bureaux de représentation ;
- ❖ du retrait des agréments aux établissements de crédit, aux dirigeants et aux commissaires aux comptes des établissements de crédit qui ne remplissent plus les conditions requises par la Loi bancaire ;
- ❖ de la fixation de la réglementation relative au capital social minimum des établissements de crédit de la catégorie banque ;

Au cours de l'exercice 2019, le Comité des Agréments a organisé sept (7) rencontres, à savoir les 31^{ème}, 32^{ème}, 33^{ème}, 34^{ème}, 35^{ème}, 36^{ème} et 37^{ème} réunions tenues respectivement le 25 février, le 18 mars, le 06 mai, le 30 septembre, le 07 octobre, le 19 décembre et le 31 décembre 2019.

Au cours de ces réunions, une quarantaine de décisions ont été prises par le Comité dont, entre autres :

- ❖ de la délivrance des autorisations préalables ;
- ❖ de l'examen des notifications.

Aussi, le comité des agréments peut être saisi par la Banque Centrale pour avis sur :

- ❖ les conditions générales de fonctionnement des établissements de crédit, notamment sur les questions se rapportant aux règles et normes prudentielles ;
- ❖ les dérogations que la Banque Centrale peut accorder aux établissements de crédit en application des dispositions de la Loi bancaire ;
- ❖ la nomination par la Banque Centrale d'un Administrateur provisoire auquel sont transférés de plein droit les pouvoirs nécessaires à l'administration et à la direction d'un établissement de crédit ; et
- ❖ la décision de la Banque Centrale de faire procéder à la cession de tout ou partie des activités d'un établissement de crédit.

Le Comité des Agréments se réunit au moins une fois par trimestre ou chaque fois que cela est nécessaire sur convocation de son Président.

Les décisions du Comité des Agréments sont prises à la majorité des voix. Elles sont non susceptibles de recours en annulation.

Le secrétariat du Comité est assuré par le Responsable en charge de la Supervision bancaire.

Pour les Banques :

- ✓ Agrément de la Société ACCESS BANK SA en qualité d'établissement de crédit de la catégorie « Banque ».
- ✓ Modification de l'agrément de la BNIG qui passe de la catégorie « Banque » à la catégorie « Institution Financière Spécialisée ».
- ✓ Changement de dénomination commerciale et de logo de la Société Générale des

Banques de Guinée en « Société Générale de Guinée ».

Pour les Dirigeants de Banques :

- ✓ Agrément du Directeur Général de la BSIC
- ✓ Agrément du Directeur Général de la BICIGUI
- ✓ Agrément du Directeur Général de FBNBANK
- ✓ Agrément du Directeur Général de UBA Guinée
- ✓ Agrément du Directeur Général de SKYE Bank
- ✓ Renouvellement de l'agrément du Directeur Général de la BDG
- ✓ Renouvellement de l'agrément du Directeur Général de la BIG
- ✓ Agrément du Directeur Général d'ECOBANK Guinée
- ✓ Agrément du Directeur Général de la BPMG
- ✓ Renouvellement de l'agrément du Directeur Général d'ORABANK Guinée
- ✓ Renouvellement de l'agrément du Directeur Général de UBA Guinée
- ✓ Agrément du Directeur Général Adjoint de la BNIG
- ✓ Agrément du Directeur Général Adjoint de VISTA Bank
- ✓ Agrément du Directeur Général Adjoint de la BICIGUI
- ✓ Agrément du Directeur Général Adjoint de la BIG
- ✓ Renouvellement de l'agrément du Directeur Général Adjoint d'ORABANK Guinée
- ✓ Renouvellement de l'agrément de la Directrice Générale Adjointe de NSIA Banque Guinée.

Pour les Administrateurs :

- ✓ Notification d'un Administrateur d'AFRILAND First Bank Guinée
- ✓ Notification d'un Administrateur de la BSIC Guinée
- ✓ Notification de deux Administrateurs de la BCI Guinée
- ✓ Notification de deux Administrateurs d'ORABANK Guinée
- ✓ Notification de deux Administrateurs de la

BICIGUI

- ✓ Notification de trois Administrateurs de UBA Guinée
- ✓ Notification de huit Administrateurs de la BPMG

Autres décisions :

- ✓ Révision de l'Article 7 de la Décision N°D/2018/037/CAM du 03 octobre 2018 portant création du Fonds de Garantie des Dépôts
- ✓ Autorisation de la cession et du transfert de la totalité des actions d'AFRILAND First Bank Cameroun détenues dans le capital d'AFRILAND First Bank Guinée au profit d'AFRILANDE First Bank RDC
- ✓ Agrément du Cabinet Grant Thornton en qualité de 2^{ème} Commissaire aux comptes titulaire d'ECOBANK
- ✓ Agrément du Cabinet FIDUXIS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la BCI.

Il est important de relever l'agrément d'une nouvelle banque (Access Bank) et de la BNIG comme Institution Financière Spécialisée.

ENCADRÉ 1: DÉCISION PORTANT AGRÉMENT D'ACCESS BANK GUINÉE

DECISION N°D/2019/058/CAM du 31 Décembre 2019

PORTANT AGREMENT DE ACCESS BANK GUINEE _{S.A}

LE COMITE DES AGREMENTS,

- Vu, la Loi L/2014/016/AN du 02 Juillet 2014 portant Statut de la Banque Centrale de la République de Guinée;
- Vu, la Loi L/2017/017/AN du 08 Juin 2017, abrogeant la Loi L/2016/AN du 09/11/2016, elle-même modifiant la Loi L/2014/016/AN du 02 Juillet 2014 portant Statut de la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- Vu, la Loi L/2013/060/CNT du 12 Août 2013 portant Règlementation Bancaire, notamment en ses articles 12, 13, 14, 15, 45, 46, 47 et 48 ;
- Vu, le Décret D/2010/010/PRG/SGG du 27 décembre 2010 portant nomination de Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale ;
- Vu, la lettre en date du 26 novembre 2019 du Président du Conseil d'Administration de ACCESS BANK GUINEE _{S.A} ;
- Vu, la conformité de la demande aux dispositions de l'Instruction N°032/DGSIF/DSB du 12 Novembre 2014 relative à la liste constitutive du dossier de demande d'agrément des Etablissements de crédit de la catégorie « Banque » ou « Etablissement Financier », des Dirigeants et des Commissaires aux comptes des établissements de crédit agréés dans la catégorie « Banque » ou « Etablissement Financier » ;
- Vu, la lettre BSD/CBS/CON/ACC/10/003 en date du 17 octobre 2019 de la Banque Centrale du Nigeria, autorité de contrôle de ACCESS Bank Plc, approuvant l'établissement d'une filiale en Guinée ;
- Vu, l'attestation d'engagement en date du 19 décembre 2019 de ACCESS BANK Plc assurant l'actionnariat de référence de ACCESS BANK GUINEE _{SA} conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi L/2013/060/CNT du 12 Août 2013 portant Règlementation Bancaire ;
- Vu, le Procès-verbal de la 37^{ème} réunion du Comité des Agréments des Etablissements de Crédit de la catégorie « Banque » ;

DECIDE

Article 1^{er} : La Société anonyme dénommée ACCESS BANK GUINEE _{S.A}, dont le siège social est fixé à Sandervalia, Conakry Commune de Kaloum, est agréée en qualité d'Etablissement de crédit de la catégorie « Banque », conformément aux dispositions de la loi L/2013/060/CNT du 12 Août 2013 portant Règlementation Bancaire en République de Guinée.

Article 2 : ACCESS BANK GUINEE _{SA} est autorisée à exercer les opérations de banques visées à l'article 2 et les opérations connexes visées à l'article 6 de la loi L/2013/060/CNT du 12 Août 2013 portant Règlementation Bancaire en République de Guinée.

Article 3 : ACCESS BANK GUINEE _{SA} est inscrite sur la liste des Etablissements de crédit de la catégorie « Banque » sous le numéro 036.

Article 4 : La présente Décision sera publiée au Journal Officiel de la République de Guinée.

Dr Louncény NABE

Président du Comité des Agréments

ENCADRÉ 2: DÉCISION PORTANT AGRÉMENT DE BNIG

DECISION N°D/2019/059/CAM du 31 décembre 2019

PORTANT AGREMENT DE LA BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DE GUINEE « BNIG_{SA} »

LE COMITE DES AGREMENTS,

- Vu, la Loi L/2014/016/AN du 02 Juillet 2014 portant Statut de la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- Vu, la Loi L/2017/017/AN du 08 Juin 2017, abrogeant la Loi L/2016/AN du 09/11/2016, elle-même modifiant la Loi L/2014/016/AN du 02 Juillet 2014 portant Statut de la Banque Centrale de la République de Guinée ;
- Vu, la Loi L/2013/060/CNT du 12 Août 2013 portant Règlementation Bancaire, notamment en ses articles 12, 13, 14, 15, 45, 46, 47 et 48 ;
- Vu, le Décret D/2010/010/PRG/SGG du 27 décembre 2010 portant nomination de Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale ;
- Vu, la lettre en date du 27 septembre 2018 du Directeur Général par ordre du Président du Conseil d'Administration de la BNIG_{SA} ;
- Vu, la conformité de la demande aux dispositions de l'Instruction N°032/DGSIF/DSB du 12 Novembre 2014 relative à la liste constitutive du dossier de demande d'agrément des Etablissements de crédit de la catégorie « Banque » ou « Etablissement Financier », des Dirigeants et des Commissaires aux comptes des établissements de crédit agréés dans la catégorie «Banque » ou « Etablissement Financier » ;
- Vu, le Procès-verbal de la 37^{ème} réunion du Comité des Agréments des Etablissements de Crédit de la catégorie « Banque » portant réexamen de la demande d'agrément de la BNIG_{SA} ;

DECIDE

Article 1^{er} : La Société anonyme dénommée BANQUE NATIONALE D'INVESTIMENT DE GUINEE, en abrégé « BNIG_{SA} », dont le siège social est fixé à Conakry Commune de Kaloum, est agréée en qualité « Institutions Financières Spécialisées », conformément aux dispositions de la loi L/2013/060/CNT du 12 Août 2013 portant Règlementation Bancaire en République de Guinée.

Article 2 : La BNIG_{SA} est autorisée à réaliser les missions d'intérêt public que l'Etat guinéen lui confie.

Dans l'accomplissement de ces missions, la BNIG_{SA} n'est pas autorisée à recevoir les fonds du public, tels que définis par les dispositions de l'article 3 de la Loi L/2013/060/CNT du 12 Août 2013 portant Règlementation Bancaire en République de Guinée.

Article 3 : La BNIG_{SA} est inscrite sur la liste des Etablissements de crédit de la catégorie « Institutions Financières Spécialisées » sous le numéro 001.

Article 4 : La présente Décision qui annule et remplace la Décision N°D/2018/035/CAM du 03 Octobre 2018, sera publiée au Journal Officiel de la République de Guinée.

Dr Louncény NABE

Président du Comité des Agréments

2. ROLES ET ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SUPERVISION DES INSTITUTIONS FINANCIERES (DGSIF)

Les Rôles et Attributions de la DGSIF, rappelés ci-dessous, n'ont pas évolué en 2019.

La Direction Générale de la Supervision des Institutions Financières (DGSIF) est chargée de la réglementation, de la surveillance et du contrôle des institutions financières, notamment les Banques, les Sociétés d'Assurance, les Institutions de Finance Inclusive, les Sociétés de Crédit-bail et toute autre institution financière agréée par le Comité des Agréments.

Conformément à la Décision N°242/09 du 31 juillet 2009, la DGSIF est organisée en trois Directions à savoir :

1. la Direction de la Supervision Bancaire, chargée de la supervision des banques, des établissements financiers à l'exception des Etablissements de Monnaie Electronique, et des Institutions Financières Spécialisées ;
2. la Direction de la Supervision des Assurances, chargée de la supervision des compagnies et courtiers d'assurance ; et
3. la Direction de la Supervision des Institutions de Finance Inclusive, chargée de la supervision des institutions de micro finance, des établissements de monnaie électronique et des services financiers de la poste.

3. RÔLES ET ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION DE LA SUPERVISION BANCAIRE (DSB)

Les Rôles et Attributions de la DSB n'ont pas connu de modifications.

La Direction de la Supervision Bancaire (DSB), conformément à la Décision N° 243/09 du 31 juillet 2009, est chargée de la réglementation, du contrôle et de la surveillance des activités des établissements de crédits, notamment les Banques, les Etablissements Financiers et les Institutions Financières Spécialisées.

La DSB est organisée en deux Services : le Service Réglementation et Surveillance et le Service Inspection.

Le Service Réglementation et Surveillance s'occupe des études, de la réglementation et de la surveillance des établissements de crédit. Il est chargé, entre autres :

- ❖ d'instruire les dossiers de demande d'agrément des établissements de crédit, de leurs dirigeants et commissaires aux comptes ;
- ❖ d'étudier les dossiers de notifications et d'autorisation préalables ;
- ❖ d'analyser les dossiers juridiques des banques ;
- ❖ d'examiner les dossiers relatifs aux contentieux juridiques des banques ;
- ❖ d'élaborer et mettre à jour le cadre légal et réglementaire applicable aux banques ;
- ❖ de tenir les procès-verbaux des réunions du Comité des Agréments (CAM) ;
- ❖ d'analyser les situations périodiques des banques et produire des notes circonstanciées portant un jugement d'ensemble sur l'évolution de la situation individuelle des établissements de crédit ;
- ❖ d'examiner les demandes de dérogation au respect de la réglementation prudentielle ;
- ❖ d'assurer la surveillance rapprochée des banques en difficulté à travers la mise en œuvre des mesures édictées par la Banque Centrale et le Comité des Agréments ;
- ❖ de procéder à la notation des banques en vue de déterminer leur profil de risque ;
- ❖ de suivre l'application des recommandations des missions de contrôle sur place ainsi que celles du comité des agréments et des Collèges de Superviseurs des Groupes Bancaires ;
- ❖ de procéder à des études transversales portant sur l'évolution de la situation financière du système bancaire ;
- ❖ de conduire des travaux de recherche et d'enquêtes sur des questions spécifiques intéressant le secteur bancaire ;

- ❖ d'élaborer les notes transversales portant un jugement d'ensemble du secteur bancaire ;
- ❖ de faire le point trimestriel sur le respect de la réglementation bancaire à l'attention des Autorités de la Banque Centrale ;
- ❖ de rédiger les rapports d'activités annuels internes et publiables de la DSB ;
- ❖ d'élaborer la synthèse des notations à l'attention du Cabinet de la BCRG ; et
- ❖ de donner suite aux requêtes d'informations des tiers.

Le Service Inspection est chargé de mener des enquêtes sur place dans les Banques pour vérifier la qualité des informations adressées à l'Autorité de supervision en vue, d'une part, de s'assurer de la sincérité et de l'exhaustivité de ces informations et, d'autre part, d'apprécier et évaluer la nature et la qualité des risques portés par les établissements, leur capacité à y faire face ainsi que l'adéquation de l'organisation interne de la Banque par rapport à la nature de ses activités et risques.

Les missions de vérification sur place peuvent être, soit de portée générale et étendues à l'en-

semble des activités et processus de l'établissement, soit thématiques et limitées au périmètre d'une ligne métier ou d'un type de risque particulier, soit des missions de suivi des recommandations de missions antérieures.

La nature et l'étendue de la mission sont déterminées en fonction des risques encourus et de la taille de l'établissement contrôlé. Certaines missions thématiques peuvent être conduites de manière transversale et simultanée dans plusieurs établissements.

Les missions de contrôle sur place sont effectuées sur la base d'un programme annuel qui est élaboré suivant les conclusions des travaux d'analyse des états déclaratifs et rapports communiqués par les établissements au contrôle sur pièces et sur les constats relevés suite aux notations des banques.

En cours d'année, ce programme est ajusté pour tenir compte de l'évolution de la situation des établissements de crédit et de l'environnement économique et financier national et international ou des préoccupations particulières relevées par le Gouvernement de la Banque Centrale.

III. EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DU SECTEUR BANCAIRE

De nouveaux textes réglementaires adoptés pour renforcer le dispositif prudentiel des banques

En plus des décisions du Comité des Agréments, la BCRG a, au cours de l'année 2019, pris huit nouvelles instructions portant essentiellement sur l'application du nouveau Plan Comptable Bancaire et les conditions et modalités de gestion des crises bancaires. Il s'agit de :

- ✓ *l'instruction N°092/DGSIF/DSB/PCEC du 18 mai 2019 relative aux situations comptables périodiques et annexes des Etablissements de crédit,*
- ✓ *l'instruction N°093/DGSIF/DSB/PCEC du 19 juillet 2019 relative à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance,*
- ✓ *l'instruction N°094/DGSIF/DSB du 23 juillet 2019 fixant les modalités de mise sous surveillance rapprochée, de mise sous administration provisoire, de retrait d'agrément et de liquidation d'un établissement de crédit de la catégorie « banque » ou « établissement financier »,*
- ✓ *l'instruction N°095/DGSIF/DSB/PCEC du 05 août 2019 relative à la définition des attributs,*
- ✓ *l'instruction N°096/DGSIF/DSB/PCEC du 14 novembre 2019 relative à la comptabilisation des opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location-vente,*
- ✓ *l'instruction N°098/DGSIF/DSB/PCEC du 28 novembre 2019 relative à la comptabilisation des opérations consortiales,et*
- ✓ *l'instruction N°099/DGSIF/DSB/PCEC du 02 novembre 2019 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des titres appartenant aux Etablissements de crédit.*

IV. PAYSAGE BANCAIRE GUINEEN

Le paysage bancaire guinéen continue de s'agrandir et se diversifier

Au 31 décembre 2019, le secteur bancaire guinéen compte 19 établissements de crédit agréés, dont 17 de la catégorie « Banque », un de la catégorie « Institution Financière Spécialisée » et un de la catégorie « Etablissement Financier » (Société de crédit-bail), soit deux nouveaux établissements en phase d'implantation (ACCESS BANK Guinée et BNIG). La liste des établissements de crédit agréés se trouve à l'annexe 2. Les 16 banques en

activité entretiennent un réseau de 180 agences et 183 distributeurs automatiques de billets pour plus de 685 928 clients et 2 322 employés, soient deux (2) nouvelles agences et neuf (9) nouveaux distributeurs automatiques mis en service au cours de l'année.

La position de place bancaire se présente comme suit au 31 décembre 2019.

Tableau 1 : Position de place au 31 décembre 2019

	Clients	Entreprises	Particuliers	Agences	DAB	Effectifs
AFRILAND	15 919	2 595	13 324	9	0	86
BCI	6 125	1 248	4 877	6	-	63
BDG	1	1	0	1	0	33
BICIGUI	80 881	418	80 463	29	42	331
BIG	24 988	4 722	20 266	9	8	100
BNG	967	293	674	4	0	27
BPMG	24 203	1 587	22 616	9	4	67
BSIC	29 287	2 625	26 662	15	10	115
ECOBANK	172 715	8 790	163 925	20	37	315
FBNBank	24 184	2 089	22 095	7	7	104
VISTA Bank	66 072	13 214	52 858	16	0	207
NSIA Banque	11 711	1 689	10 022	6	0	79
ORABANK	60 741	6 944	53 797	18	15	191
SG Guinée	117 048	3 277	113 771	23	50	450
SKYE BANK	12 452	3 684	8 768	2		26
UBA	38 634	7 131	31 503	6	10	128
TOTAL	685 928	60 307	625 621	180	183	2 322

Le marché reste dominé par trois « grandes banques »

L'industrie bancaire guinéenne reste dominée par trois « grandes banques » (ECOBANK, Société Générale Guinée et BICIGUI), représentant 53% du total bilan du secteur, 54% des dépôts collectés et 57% des crédits distribués. ECOBANK occupe la 1^{ère} place en termes de total bilan (21%) et dépôts collectés (24%), devant la Société Générale Guinée qui occupe la 1^{ère} place en termes de crédits distribués (28%). Quant à la BICIGUI, elle se classe 2^{ème} en termes de crédits distribués et 3^{ème} en termes de dépôts collectés et de total bilan.

“ L'industrie bancaire guinéenne reste dominée par trois « grandes banques » (ECOBANK, Société Générale Guinée et BICIGUI), représentant 53% du total bilan du secteur, 54% des dépôts collectés et 57% des crédits distribués. ”

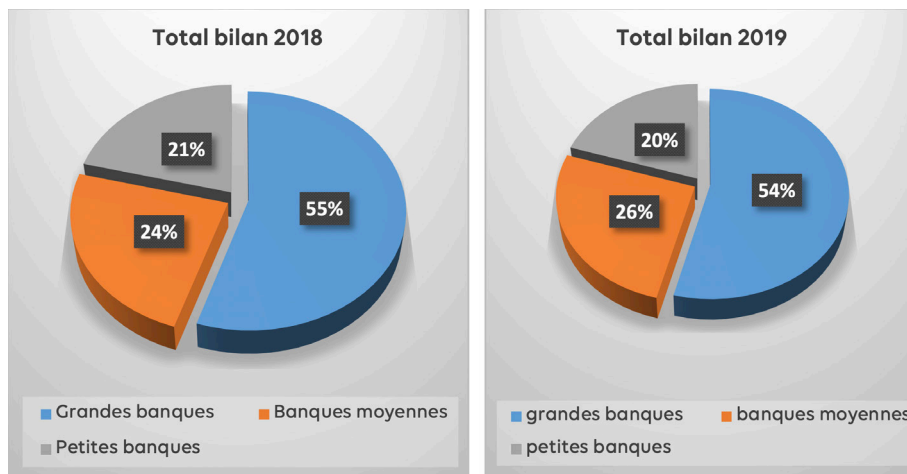
Les banques de « taille moyenne », au nombre de trois (ORABANK, BPMG et VISTA BANK), cumulent 20% du total bilan du secteur, 19% des crédits distribués et 21% des dépôts collectés, tirées pour l'essentiel par la progression d'ORABANK Guinée.

Les « petites banques », au nombre de dix (UBA, AFRILAND, SKYE BANK, BCI, BNG, NSIA BANQUE, BSIC, FBNBank, BIG et BDG), représentent 27% du total bilan du secteur, 24% des crédits distribués et 25% des dépôts collectés.

Tableau 2 : Répartition des parts de marché

	Mars-19	Juin-19	Sept-19	Déc-19
Grandes banques				
Dépôts	57%	56%	58%	56%
Crédits	53%	53%	56%	59%
Total-bilan	55%	54%	55%	54%
Banques moyennes				
Dépôts	25%	25%	24%	26%
Crédits	25%	25%	23%	22%
Total-bilan	24%	25%	24%	26%
Petites banques				
Dépôts	18%	19%	18%	18%
Crédits	22%	22%	21%	19%
Total-bilan	21%	21%	21%	20%

Graphique 1 : Evolution des parts de marché



V. SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE

1. EVOLUTION DES POSTES DU BILAN

Le total bilan du secteur en forte progression

En 2019, le total actif du système bancaire guinéen se chiffre à GNF 28 099 milliards contre GNF 22 894 milliards à fin 2018, soit une hausse de 22,7%. Cet accroissement porte aussi bien sur les emplois de trésorerie (20,9%) que sur les

emplois hors trésorerie (24,6%), notamment les concours accordés à la clientèle privée (24,9%), les souscriptions en BDT (27,5%), les avoirs en compte auprès de la BCRG (21,2%) et les actifs immobilisés (42,2%).

Tableau 3 : Evolution des emplois (en milliards de GNF)

ELEMENTS	2018	2019	Variation	%	Poids
EMPLOIS HORS TRESORERIE	11 478	14 298	2 820	24,6%	51%
Concours	9 120	11 381	2 261	24,8%	41%
- Clientèle privée	9 108	11 373	2 265	24,9%	40%
- Secteur Public	12	9	- 4	-30,2%	0%
Autres emplois à CT	1 183	1 247	64	5,4%	4%
. Débiteurs divers	437	454	17	3,9%	2%
. Valeurs à l'encaissement	248	189	- 59	-23,9%	1%
. Succursales et Agences	12	21	9	75,4%	0%
. Comptes de régularisation	485	583	97	20,1%	2%
Actifs immobilisés	1 175	1 670	495	42,1%	6%
Immobilisations	882	998	116	13,1%	4%
Participations	294	673	379	129,1%	2%
Actionnaires	-	-	-		0%
EMPLOIS DE TRESORERIE	11 416	13 801	2 385	20,9%	49%
Caisse et Banque centrale	4 593	5 061	469	10,2%	18%
Caisse	1 199	958	- 241	-20,1%	3%
Comptes à la BCRG	3 380	4 097	717	21,2%	15%
Prêts au marché monétaire	14	7	- 7	-50,0%	0%
Banques et Institutions locales	174	563	389	224,2%	2%
Correspondants étrangers	2 312	2 621	309	13,3%	9%
Bons du trésor	4 334	5 524	1 190	27,5%	20%
Titres de régulation monétaire	3	32	28	848,9%	0%
TOTAL EMPLOIS	22 894	28 099	5 205	22,7%	100%

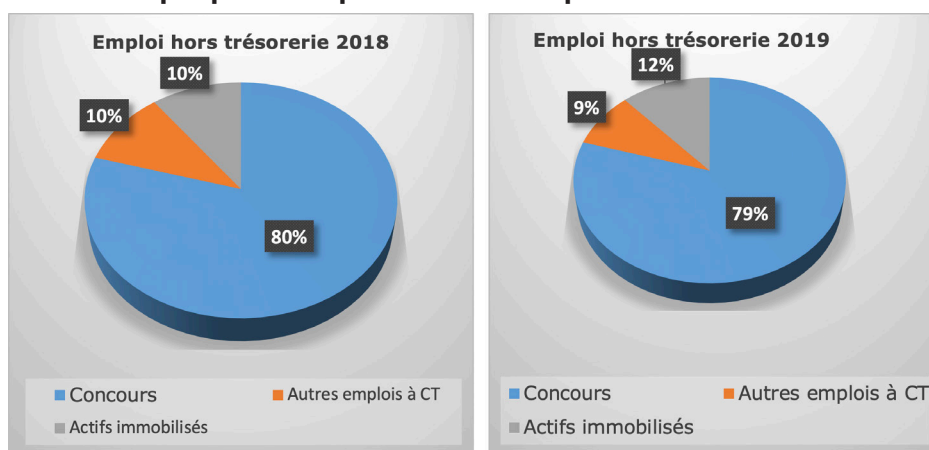
A. EVOLUTION DES EMPLOIS

Les emplois du secteur bancaire sont constitués par les emplois hors trésorerie (51%) et les emplois de trésorerie (49%).

A.1 Les emplois hors trésorerie

Les emplois hors trésorerie sont dominés par les concours à l'économie (79,6%) tandis que les autres emplois à CT et les actifs immobilisés ne font respectivement que 8,7% et 11,7%.

Graphique 2 : Répartition des emplois hors trésorerie



› LES CONCOURS À L'ÉCONOMIE

Hausse des concours à l'économie

Les concours à l'économie s'élèvent à GNF 11 381 milliards à fin 2019 contre GNF 9 120 milliards à

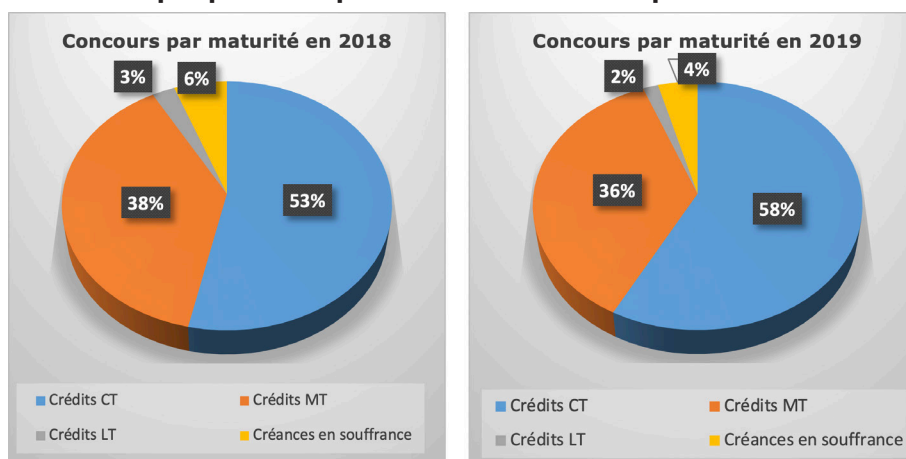
fin 2018, soit un accroissement de 24,8% (GNF 2 261 milliards) dû essentiellement à l'augmentation de 24,9% (GNF 2 264 milliards) des concours accordés à la clientèle privée ; les concours au secteur public ayant baissé de 30,2% (-GNF 3,6 milliards).

CONCOURS À L'ÉCONOMIE PAR MATURITÉ

Tableau 4 : Evolution des concours à l'économie par maturité (en milliards de GNF)

	2015	2016	2017	2018	2019	Variation	%
Crédits CT	4 301	4 313	3 812	4 873	6 579	1 706	35%
Crédits MT	2 453	2 733	3 218	3 505	4 131	626	18%
Crédits LT	310	211	247	223	187	-36	-16%
Créances en souffrance/autres	135	311	299	519	484	-35	-7%
Total	7 199	7 568	7 582	9 120	11 381	2 261	25%

Graphique 3 : Répartition des concours par maturité



Les crédits à court terme ont progressé de GNF 1 706 milliards entre 2018 et 2019, soit 35%. Ces crédits représentent 58% des concours à l'économie à fin 2019 contre 53% en 2018. Il s'agit

des comptes ordinaires débiteurs de la clientèle (67%), des créances commerciales (12%), des crédits de campagne (1%) et des autres crédits à CT (20%).

Les crédits à moyen terme ont augmenté de 18%, passant de GNF 3 505 milliards à fin 2018 à GNF 4 131 milliards à fin 2019. Leur part dans les concours à l'économie est de 36% en 2019 contre 38% en 2018. Il s'agit principalement des crédits

d'investissement (78%), des crédits d'équipement (20%) et des crédits à l'habitat (2%).

Les crédits à long terme ont baissé de 16%, passant de GNF 519 milliards en 2018 à GNF 484 milliards en 2019, soit 2% des concours à l'économie.

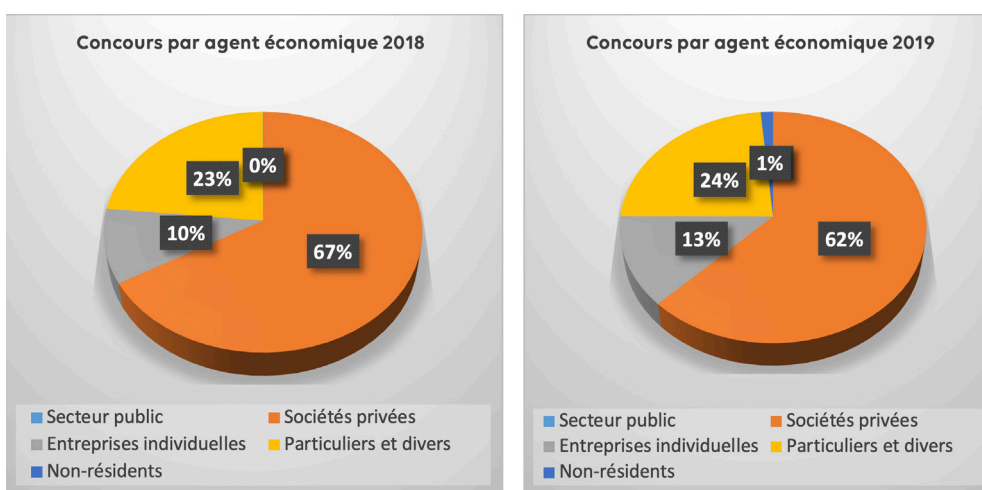
CONCOURS À L'ÉCONOMIE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

Le secteur privé local se taille la part belle

Tableau 5 : Evolution des concours par agents économiques (en milliards de GNF)

	2015	2016	2017	2018	2019	Variation	%
Secteur public	54	12	5	5	5	0	0%
Sociétés privées	4 639	4 779	4 925	6 072	7 114	1 042	17%
Entreprises individuelles	667	739	713	909	1 444	535	59%
Particuliers et divers	1 838	2 036	1 913	2 133	2 689	556	26%
Non-résidents	1	2	24	1	162	161	16100%
Total	7 199	7 568	7 582	9 120	11 416	2 296	25%

Graphique 4 : Répartition des concours par agents économiques



Par catégorie d'agents économiques, le secteur privé local se taille la part belle en termes de concours à l'économie, notamment les sociétés privées (62%), les particuliers et divers (24%) et

les entreprises individuelles (13%). Les non-résidents et le secteur public restent très marginaux, totalisant moins de 2% des concours.

CONCOURS À L'ÉCONOMIE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La production d'eau et d'énergie a mobilisé 21% des concours en 2019

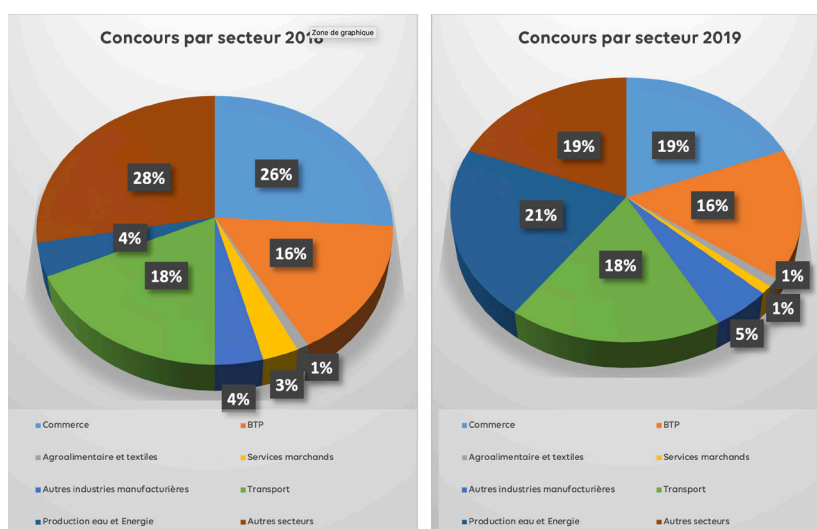
Le secteur de la production d'eau et d'énergie a mobilisé 21% des concours bancaires, devant le secteur du commerce (19%), le secteur des transports (18%) et le secteur des BTP (16%).

Les autres secteurs concentrent individuellement moins de 10% des concours à l'économie conformément au tableau ci-dessus.

Tableau 6 : Evolution des concours par secteur d'activité

	2015	2016	2017	2018	2019
Commerce	19%	22%	19%	26%	19%
BTP	16%	10%	14%	16%	16%
Agroalimentaire et textiles	0%	2%	2%	1%	1%
Services marchands	4%	5%	2%	3%	1%
Autres industries manufact.	5%	5%	5%	4%	5%
Transport	14%	14%	20%	18%	18%
Production eau et Energie	19%	15%	7%	4%	21%
Autres secteurs	23%	28%	31%	28%	19%

Graphique 5 : Répartition des crédits par agents économiques



› **LES AUTRES EMPLOIS À COURT TERME**

Les autres emplois à court terme pour un montant de GNF 1 247 milliards, en hausse de 5,4% (GNF 64 milliards) sont essentiellement constitués par les comptes de régularisation (46,7%), les comptes débiteurs divers (36,4%) et les valeurs à l'encaissement (15,2%).

› **LES ACTIFS IMMOBILISÉS**

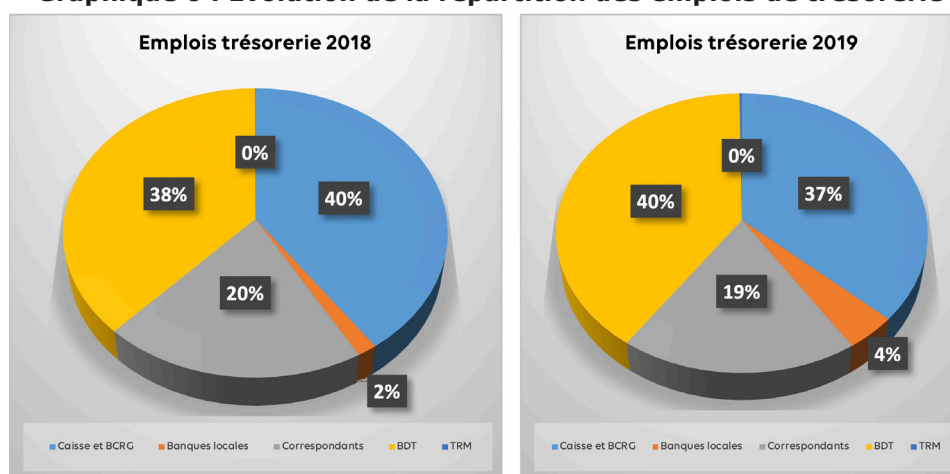
Les actifs immobilisés se chiffrent à GNF 1 670 milliards, en hausse de GNF 494 milliards (42,1%) par rapport à fin 2018. Ils sont entièrement constitués par les immobilisations (60%) et les titres de participation (40%).

A.2 Les emplois de trésorerie

Une très forte progression des emplois de trésorerie

A fin 2019, les emplois de trésorerie se chiffrent à GNF 13 800 milliards contre GNF 11 415 milliards à fin 2018, soit une hausse de GNF 2 385 milliards (20,9%). Ils sont essentiellement constitués par les souscriptions en BDT (40%), les dépôts auprès de la BCRG (30%) et les dépôts auprès des Correspondants étrangers (19%).

Graphique 6 : Evolution de la répartition des emplois de trésorerie



A. EVOLUTION DES RESSOURCES

Tableau 7 : Evolution des ressources du secteur bancaire (en milliards de GNF)

Eléments	2018	2019	Variation	%	Poids
I. RESSOURCES HORS TRESORERIE	22 153	27 018	4 864	22,0%	96%
1. Dépôts	17 429	21 629	4 199	24,1%	77%
- Clientèle privée	17 270	21 441	4 170	24,1%	76%
- Secteur Public	158	187	29	18,7%	1%
2. Autres Ressources à CT	1 852	2 283	430	23,3%	8%
3. Fonds propres	2 872	3 105	233	8,1%	11%
II. RESSOURCES DE TRESORERIE	740	1 080	340	46,0%	4%
1. BCRG	20	51	31	148,9%	0%
2. Banques et Institutions locales	146	88	- 57	-39,4%	0%
3. Correspondants étrangers	573	940	367	64,1%	3%
TOTAL RESSOURCES	22 894	28 098	5 204	22,7%	100%

En 2019, le total passif du système bancaire guinéen se chiffre à GNF 28 099 milliards contre GNF 22 894 milliards à fin 2018, soit une hausse de 22,7%. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement de GNF 4 864 milliards (22%) des ressources hors trésorerie et celle de GNF 340 milliards (46%) des ressources de trésorerie. Les ressources du secteur bancaire guinéen sont constituées à hauteur de 96% de ressources hors trésorerie et 4% de ressources de trésorerie.

B.1 Les ressources hors trésorerie

Les ressources hors trésorerie sont constituées à hauteur de 80% par les dépôts, notamment les dépôts de la clientèle privée ; 11,5% par les fonds propres et 8,5% par les autres ressources à CT.

› LES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Une importante hausse des dépôts à vue

Les dépôts de la clientèle se chiffrent à GNF 21 629 milliards à fin 2019, soit un accroissement de GNF 4 170 milliards (24,1%) par rapport à fin 2018. Ils sont constitués à hauteur de 99% par les dépôts de la clientèle privée, soit GNF 21 441 milliards et moins de 1% par les dépôts du secteur public, soit GNF 188 milliards. Les comptes ordinaires (GNF 12 814 milliards) et les comptes sur livret (GNF 4 700 milliards) représentent respectivement 59,8% et 21,9% des dépôts de la clientèle tandis que les comptes à terme ou à préavis supérieur à trois mois représentent 11,1%.

Par nature de monnaie, les dépôts bancaires sont constitués à hauteur de 71% en GNF et 29% en devises.

Tableau 8 : Evolution des dépôts par durée (en milliards de GNF)

	2015	2016	2017	2018	2019	Variation	%
Comptes à vue	7 556	8 771	9 555	11 295	14 380	3 085	27%
Comptes épargne/livret	2 889	3 251	3 678	3 929	4 571	642	16%
Comptes à terme	1 379	1 335	1 967	2 151	2 512	361	17%
Autres comptes	13	38	45	84	166	82	98%
Total	11 839	13 395	15 245	17 459	21 629	4 170	24%

Graphique 7 : Répartition des dépôts par durée

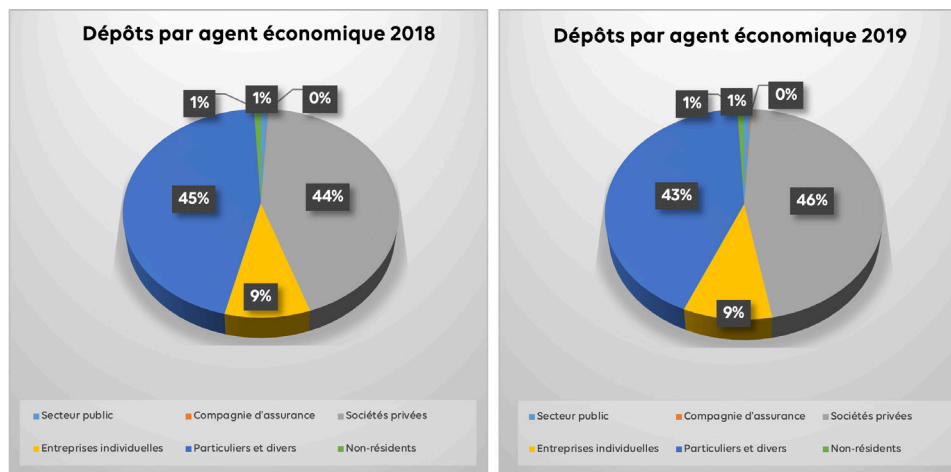
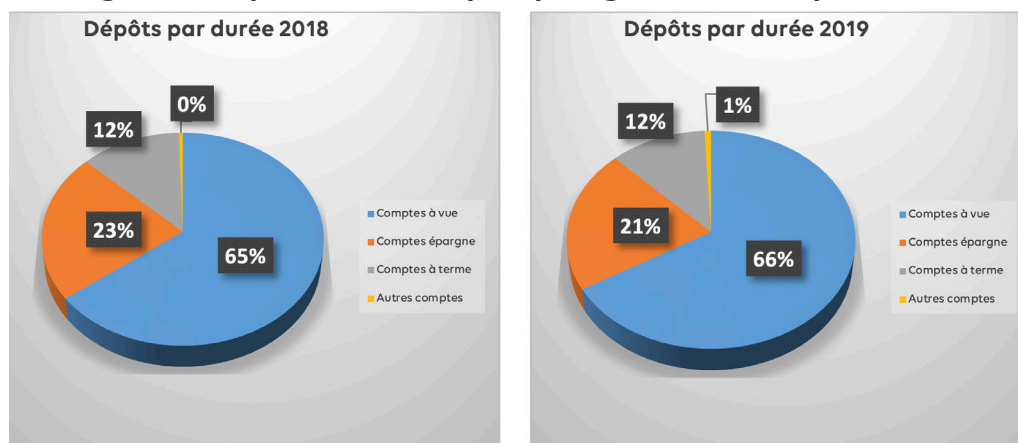


Tableau 9 : Evolution des dépôts par agents économiques (en milliards de GNF)

	2015	2016	2017	2018	2019	Variation	%
Secteur public	168	153	320	165	194	29	18%
Compagnie d'assurance	6	7	14	12	28	16	133%
Sociétés privées	4 293	4 593	6 000	7 627	9 954	2 327	31%
Entreprises individuelles	1 323	1 266	1 381	1 598	2 039	441	28%
Particuliers et divers	5 850	7 207	7 319	7 904	9 225	1 321	17%
Non-résidents	197	169	211	153	189	36	24%
Total	11 839	13 395	15 245	17 459	21 629	4 170	24%

Par agents économiques, les dépôts proviennent principalement des privés résidents, notamment les sociétés privées (46%), les particuliers (43%) et les entrepreneurs individuels (9%). Le secteur public et les non-résidents totalisent moins de 2%.

Figure 8 : Répartition des dépôts par agents économiques



› LES FONDS PROPRES

Les fonds propres comptables consolidés du système bancaire ont atteint GNF 3 106 milliards à fin 2019 contre GNF 2 872 milliards à fin 2018, soit une hausse de GNF 233 milliards (8,1%). Cette hausse s'explique pour l'essentiel par la consolidation des réserves des banques, en hausse de GNF 140 milliards (21,2%) et l'augmentation de GNF 90 milliards des reports à nouveau créditeurs (39,8%). Le capital social des banques n'a quasiment pas varié au cours de la période sous revue.

› LES AUTRES RESSOURCES À COURT TERME

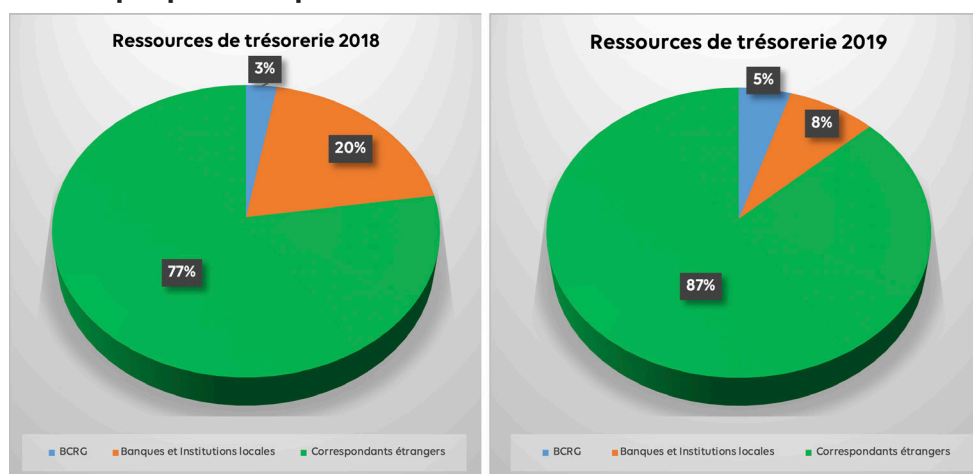
Les autres ressources à CT, en hausse de GNF 431

milliards (23,3%), s'élèvent à GNF 2 283 milliards. Elles sont essentiellement constituées par les comptes de régularisation (41%), le résultat intermédiaire (28,4%), les créditeurs divers (20,7%) et les valeurs à l'encaissement (7,8%).

B.2 Les Ressources de trésorerie

Au 31 décembre 2019, les ressources de trésorerie se chiffrent à GNF 1 081 milliards contre 740 milliards à fin 2018, soit un accroissement de GNF 340 milliards (46%) qui se justifie essentiellement par l'augmentation de 64,1% (GNF 367 milliards) des avances reçues des correspondants étrangers.

Graphique 9 : Répartition des ressources de trésorerie



2. ANALYSE DES ÉLÉMENTS DE HORS BILAN

Le hors bilan du système bancaire a augmenté de GNF 3 560 milliards, passant de GNF 10 500 milliards à fin 2018 à GNF 14 061 milliards à fin 2019, soit une hausse de 33,9%. Cette situation résulte principalement de la hausse de 33,9% (GNF 2 026 milliards) des engagements par signature reçus d'institution financières et celle de 53% (GNF 1 264 milliards) des crédits documentaires importation.

3. RENTABILITÉ DES BANQUES

Les banques guinéennes restent rentables

Le Produit Net Bancaire (PNB) du secteur a augmenté de 22,5% (GNF 477 milliards) courant 2019. Cet accroissement s'explique par la hausse de 65,7% (GNF 379 milliards) du produit net sur commission, celle de 24,9% (GNF 110 milliards)

du produit net de trésorerie et interbancaire et celle de 14,3% (GNF 106 milliards) du produit net clientèle, atténuant ainsi la baisse de 32,8% (-GNF 117 milliards) des autres produits nets.

Les frais généraux ont également augmenté de 15,8% (GNF 174 milliards), soit une progression moins importante que le PNB, ce qui entraîne une amélioration du coefficient d'exploitation du secteur qui passe de 59,4% en 2018 à 55,6% en 2019.

A fin 2019, le système bancaire guinéen a dégagé un résultat bénéficiaire de GNF 623 milliards contre GNF 449 milliards à fin 2018, soit une hausse de 38,5% (GNF 173 milliards).

Toutefois, trois banques ont clôturé l'exercice 2019 avec des pertes dont le cumul s'élève à GNF 43,7 milliards.

Tableau 10 : Evolution du résultat de 2015 à 2017 (en milliards de GNF)

	2017	2018	2019	Variation	%
Produit net clientèle	749	741	847	106	14%
Produit net de trésorerie et interbancaire	395	442	551	109	25%
Produit net sur commissions	428	577	955	378	66%
Autres produits net	344	359	241	-118	-33%
Produit net bancaire	1 916	2 119	2 596	477	23%
Total frais généraux	1 059	1 109	1 283	174	16%
Coefficient net d'exploitation	63%	59%	56%		
Résultat d'exploitation	598	689	947	258	37%
Résultat exceptionnel	8	-7	-10	-3	43%
Résultat de l'exercice	402	450	623	173	38%

4. QUALITÉ DU PORTEFEUILLE CRÉDIT

Le taux de créances douteuses à fin 2019 est de 8% pour un taux de provisionnement de 70,1% contre respectivement 8,8% et 63,8% à fin 2018 ; ce qui donne un portefeuille crédit moyennement sinistré.

Les services marchands (27%), le commerce (25%) et les transports (15%) sont les secteurs les plus sinistrés.

En ce qui concerne les services marchands, la plupart des crédits compromis portent sur des avances consenties par les banques dans le cadre de la réalisation d'hôtels dont la rentabilité reste très moyenne en raison de la forte concurrence dans le secteur.

Il convient toutefois de noter que l'entrée en vigueur de la nouvelle instruction sur la classification et le provisionnement des créances en souffrance devrait modifier significativement la qualité du portefeuille des banques.

Tableau 11 : Evolution des indicateurs de qualité du portefeuille crédit (en milliards de GNF)

	2015	2016	2017	2018	2019
Crédits Sains	7 022	7 254	7 293	8 588	10 888
Créances immobilisés	80	122	86	169	144
Créances Irrécouvrables	3	11	25	40	47
Créances Douteuses et Contentieuses nettes	41	160	160	311	291
Provisions	334	428	601	632	774
Total crédits bruts	7 484	8 003	8 166	9 739	12 146
Impayés	464	751	878	1 172	1 171
Taux d'impayés	6,2%	9,4%	10,8%	12,0%	10,5%
Taux de sinistralité potentiel	4,7%	7,4%	8,8%	8,8%	8,0%
Taux de couverture des sinistres	88,1%	72,7%	77,6%	63,8%	70,1%

VI. SURVEILLANCE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En 2019, la Direction de la Supervision Bancaire a continué à exercer sa mission de surveillance des établissements de crédit, conformément à ses attributions définies par la Décision N° 243/09 du 31 juillet 2009 relative à l'organisation de la Direction.

1. CONTRÔLE SUR PIÈCES

Le contrôle sur pièces des établissements de crédit a permis de relever quelques manquements au respect de la réglementation prudentielle en vigueur. La situation du respect par les banques des normes et règles prudentielles au 31 Décembre 2019 est la suivante :

A. CAPITAL SOCIAL

Toutes les banques respectent la norme de capital social minimum réglementaire de GNF 100 milliards.

B. REPRÉSENTATION DU CAPITAL MINIMUM

Deux (2) banques sont en infraction par rapport à la représentation du capital social minimum de GNF 100 milliards.

C. RATIO DE SOLVABILITÉ

Le ratio de solvabilité moyen du secteur est largement au-dessus de la norme réglementaire minimale de 10%. Toutefois, une banque avec un ratio de 8,66% est en infraction sur la norme minimale d'adéquation des fonds propres.

D. RATIO DE LIQUIDITÉ

Dix (10) banques sont en infraction sur la liquidité, dont deux (2) en GNF uniquement, six (6) en devises uniquement, une (1) en devise et globale et une (1) en GNF, devises et globale.

E. DIVISION ET CONCENTRATION DES RISQUES

Toutes les Banques respectent la norme de concentration des risques. Par contre, treize (13) banques sont en infraction par rapport à la norme de division des risques sur un ensemble de 68 dossiers.

F. COEFFICIENT DE TRANSFORMATION DE PLUS DE CINQ ANS

Quatre (4) banques sont en infraction par rapport au coefficient de transformation de plus de cinq ans de 60%.

G. LIMITATION DES RISQUES DE CHANGE

Cinq (5) banques sont en infraction par rapport aux positions de change en devises dont une (1) sur la position globale uniquement, une (1) sur les positions globale et dollar et trois (3) sur les positions globales, dollar et euro.

Au total, les infractions relevées au 31 décembre 2019 portent sur dix (10) ratios prudentiels (fonds propres nets, position de change globale, position de change en dollar, position de change en euro, solvabilité, liquidité en GNF, liquidité en devises, liquidité globale, division des risques et coefficient de transformation de plus de cinq ans) et concernent quinze (15) banques sur les seize (16) en activité. Ces infractions sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Evolution du respect des règles et normes prudentielles

N°	Ratios prudentiels	Déc-14	Déc-15	Déc-16	Déc-17	Déc-18	Déc-19
1	Capital social	2	3	4	2	0	0
2	Représentation capital minimum	5	5	4	4	3	2
3	Solvabilité	0	0	1	0	1	1
4	Division des risques	8	12	10	11	9	13
5	Concentration des risques	0	0	0	0	0	0
6	Concours aux apparentés	-	-	-	-	-	-
7	Liquidité globale	1	2	1	3	4	2
8	Liquidité en GNF	1	1	0	2	2	3
9	Liquidité en devises	6	8	6	8	9	8
10	Coefficient de transformation	1	0	0	0	2	4
11	Position de change globale	1	0	2	3	6	5
12	Position de change en dollar	4	1	1	3	6	4
13	Position de change en euro	0	2	4	3	5	3
	TOTAL	34	35	34	40	48	45

8. CONTRÔLE SUR PLACE

Dans le cadre du Contrôle sur place, des missions ont été réalisées en 2019 par le Service Inspection (SI), portant essentiellement sur la vérification générale du dispositif LBC/FT des banques. Ces missions, effectuées sur la base du plan d'action

2019 de la DSB, ont révélé plusieurs anomalies en matière de conformité avec les Lois relatives au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme. Des recommandations ont été formulées en vue de la correction des anomalies constatées.



VII. MESURES ADMINISTRATIVES

1. AGRÉMENTS DÉLIVRÉS

- ✓ Décision N°D/058/CAM du 31 décembre 2019 portant agrément de la Société ACCESS BANK SA en qualité d'établissement de crédit de la catégorie « Banque ».
- ✓ Décision N°D/059/CAM du 31 décembre 2019 portant agrément de la Banque Nationale d'Investissement de Guinée (BNIG) en qualité « d'Institution Financière Spécialisée ».
- ✓ Décision N°D/2019/044/CAM du 06 mai 2019 portant agrément de M. Mohamed Attaher MAIGA en qualité de Directeur Général de la BSIC.
- ✓ Décision N°D/2019/049/CAM du 30 septembre 2019 portant agrément de M. Ketty Denis RUBRICE en qualité d'Administrateur Directeur Général de la BICIGUI.
- ✓ Décision N°D/2019/045/CAM du 06 mai 2019 portant agrément de M. AYERONWI Olajide Motolami en qualité d'Administrateur Directeur Général de la FBNBANK Guinée.
- ✓ Décision N°D/2019/048/CAM du 30 septembre 2019 portant agrément de M. NG Chau Leung DAVID en qualité de Directeur Général de la BDG.
- ✓ Décision N°D/2019/052/CAM du 07 octobre 2019 portant renouvellement de l'agrément de M. Sidy DIEYE en qualité de Directeur Général de BIG.
- ✓ Décision N°D/2019/053/CAM du 07 octobre 2019 portant agrément de M. Diawandou BAH en qualité de Directeur Général d'ECOBANK Guinée.
- ✓ Décision N°D/2019/055/CAM du 07 octobre 2019 portant agrément de M. Mostafa DAFIR en qualité de Directeur Général de la BPMG.
- ✓ Décision N°D/2019/060/CAM du 31 décembre 2019 portant renouvellement de l'agrément de M. Tété Kouassi Mambo TETE-BENISSAN en qualité de Directeur Général d'ORABANK Guinée.
- ✓ Décision N°D/2019/046/CAM du 06 mai 2019 portant agrément de M. Tirmidjiou DIALLO en qualité de Directeur Général Adjoint de VISTA

BANK.

- ✓ Décision N°D/2019/050/CAM du 30 septembre 2019 portant agrément de M. Alhasane DIALLO en qualité de Directeur Général Adjoint de la BICIGUI.
- ✓ Décision N°D/2019/038/CAM du 25 février 2019 portant agrément de M. EJIOFOR Ndubuisi en qualité de Directeur Général de UBA Guinée.
- ✓ Décision N°D/2019/061/CAM du 31 décembre 2019 portant agrément de M. Tom ADOUM en qualité de Directeur Général Adjoint d'ORABANK Guinée.
- ✓ Décision N°D/2019/054/CAM du 07 octobre 2019 portant agrément de M. Mohamed Lamine BAYO en qualité de Directeur Général Adjoint de la BNIG.
- ✓ Décision N°D/2019/040/CAM du 18 mars 2019 portant renouvellement de l'agrément de M. AKIMBAMDELE Abimbola Akinwuni en qualité de Directeur Général de SKYE BANK.
- ✓ Décision N°D/2019/056/CAM du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'agrément de Mme DIENG Wendyam Nancy Christelle ZONGO en qualité de Directrice Générale Adjointe de NSIA BANQUE.
- ✓ Décision N°D/2019/051/CAM du 30 septembre 2019 portant agrément du Cabinet Grant Thornton en qualité de 2ème Commissaire aux comptes titulaire d'ECOBANK.
- ✓ Décision N°D/2019/047/CAM du 06 mai 2019 portant agrément du Cabinet FIDUXIS en qualité de Commissaire aux compte suppléant de la BCI.

2. AUTORISATIONS PRÉALABLES

- ✓ Décision N°D/2019/047/CAM du 18 mars 2019 portant autorisation de changement de dénomination commerciale et de logo de la SGBG en Société Générale Guinée.
- ✓ Autorisation de la cession et du transfert de la totalité des actions d'AFRILAND First Bank Cameroun détenues dans le capital d'AFRILAND First Bank Guinée au profit d'AFRILAND First Bank RDC.

3. NOTIFICATIONS PRÉALABLES

- ✓ *Notification de la désignation de M. BISSIHO-NG Paul en qualité d'Administrateur d'AFRI-LAND First Bank Guinée.*
- ✓ *Notification de la désignation de M. Jérôme YODA en qualité d'Administrateur de la BSIC Guinée.*
- ✓ *Notification de la désignation de M. Ousmane THIAM en qualité d'Administrateur de la BCI Guinée.*
- ✓ *Notification de la désignation de M. Didi TAJIDINE en qualité d'Administrateur de la BCI Guinée.*
- ✓ *Notification de la désignation de M. Cheik Tidiane N'DIAYE en qualité d'Administrateur d'ORABANK Guinée.*
- ✓ *Notification de la désignation de Mme Kadiatou BAH DIALLO en qualité d'Administrateur d'ORABANK Guinée.*
- ✓ *Notification de la désignation de M. Manga Fodé TOURE en qualité d'Administrateur de la BICIGUI.*
- ✓ *Notification de la désignation de Mme Rayhanatou DIALLO en qualité d'Administrateur de UBA Guinée.*
- ✓ *Notification de la désignation de Mme Amie SOW en qualité d'Administrateur de UBA Guinée.*
- ✓ *Notification de la désignation de M. Abdoulaye DIALLO en qualité d'Administrateur de UBA Guinée.*
- ✓ *Notification de la désignation de M. Emmanuel GNAN en qualité d'Administrateur de la BPMG.*
- ✓ *Notification de la désignation de M. Mohamed MESKINE en qualité d'Administrateur de la BPMG.*
- ✓ *Notification de la désignation de M. Ibrahima Nabbie TOURE en qualité d'Administrateur de la BPMG.*
- ✓ *Notification de la désignation de M. Habib KONE en qualité d'Administrateur de la BPMG.*
- ✓ *Notification de la désignation de M. Mohamed BELGHAZI en qualité d'Administrateur de la BPMG.*
- ✓ *Notification de la désignation de M. Ansoumane CONDE en qualité d'Administrateur de*

la BPMG.

- ✓ *Notification de la désignation de M. Kamal MOKDAD en qualité d'Administrateur de la BPMG.*
- ✓ *Notification de la désignation de M. Hassan MOURAD en qualité d'Administrateur de la BPMG.*

4. AUTRES MESURES ADMINISTRATIVES

- ✓ *Révision de l'Article 7 de la Décision N°D/2018/037/CAM du 03 octobre 2018 portant création du Fonds de Garantie des Dépôts.*

5. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Aucune sanction disciplinaire, administrative ou pécuniaire n'a été prise à l'encontre d'un établissement de crédit courant 2019.

VIII. COOPERATION AVEC LES AUTORITES DE SUPERVISION ETRANGERES

1. CONVENTIONS DE COOPERATION

Deux projets de convention de coopérations sont en attente de signature

En application des recommandations issues des principes fondamentaux de Bâle pour une supervision bancaire efficace, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) a signé plusieurs conventions de coopération et de partage d'informations avec d'autres Banques Centrales, notamment les Autorités de supervision des mères-mères disposant de filiales en Guinée. Il s'agit principalement de :

- ✧ la Banque de France ;
- ✧ Bank Al Maghrib ;
- ✧ la Banque Centrale de Tunisie ;
- ✧ la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- ✧ la Banque Centrale de Congo, et
- ✧ les Banques Centrales des pays membres de la ZMAO.

En plus, deux projets de convention de coopération avec la COBAC et la Banque Centrale de Mauritanie sont en attente de signature pour des raisons d'agenda.

2. COLLÈGE DES SUPERVISEURS DE LA ZMAO

La BCRG a abrité la 34ème Réunion du Collège des Superviseurs de la ZMAO

Comme à l'accoutumée, la DSB a pris une part active à toutes les rencontres ordinaires du Collège des Superviseurs de la ZMAO, à savoir la 32ème Réunion du CSZMAO, tenue à Accra (Ghana) du 31 janvier au 1er février 2019, la 33ème Réunion du CSZMAO, tenue à Accra (Ghana) du 16 au 18 avril 2019), la 34ème Réunion du CSZMAO, tenue à Conakry (Guinée) du 16 au 23 août 2019 et la 35ème Réunion du CSZMAO, tenue à Accra (Ghana) du 21 au 25 octobre 2019.

Ces réunions ont permis de présenter les rapports-pays sur l'évolution de l'industrie bancaire, partager les principaux constats et recommanda-

tions des différentes études menées par l'IMAO, planifier les programmes de formation du WAI-FEM, et échanger sur des questions intéressant toutes les Autorités de Supervision de la Zone, notamment la situation des groupes bancaires en difficulté, la mise en œuvre des standards internationaux (Bale II et III, normes IFRS, plateformes eFASS, réduction des relations de banques correspondantes, etc.).

Il convient de noter, qu'en application des dispositions de la Charte du Collège, la BCRG qui a abrité la 34ème Réunion, a occupé, à travers la personne du DSB, la présidence du Collège durant le deuxième semestre 2019.

3. COLLÈGES DE SUPERVISEURS DES GROUPES BANCAIRES TRANSFRONTALIERS

Dans le cadre de la coopération entre Autorités de Supervision, la DSB a été invitée en 2019 à prendre part à plusieurs réunions de Collèges de Superviseurs, principalement pour les groupes bancaires implantés dans la sous-région ouest-africaine.

Il s'agit, entre autres, de la réunion inaugurale du Collège des Superviseurs du groupe FBNBANK ainsi que les 5ème réunions des Collèges des Superviseurs des groupes BCP, UBA, ORABANK et ECOBANK.

Ces réunions ont permis à la BCRG, en qualité de « superviseur host », de présenter la situation d'ensemble de la filiale guinéenne.

Aussi, les échanges entre superviseurs ont servi à mieux appréhender le profil de risque des groupes, identifier les principales vulnérabilités et formuler des recommandations allant dans le sens de la correction des anomalies relevées.

4. ACTIVITÉS DU GIABA

Au cours de l'année 2019, la DSB a participé activement aux Réunions plénières de la Commission Technique du GIABA ainsi qu'aux ateliers de formation organisés par le GIABA.

Au total, les cadres de la DSB ont pris part à deux réunions plénières et quatre ateliers de formation du GIABA ainsi que deux évaluations mutuelles

(Benin et Mali).

Ces séminaires ont permis de renforcer les capacités des Inspecteurs de la DSB, notamment en matière de connaissance des 40 recommandations du GAFI de façon générale, et plus particulièrement, en matière de contrôle sur pièces et sur place des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme des établissements financiers.

IX. PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2020

Les défis restent encore énormes et plusieurs projets d'assistance technique sont en cours.

Dans la perspective de hisser la supervision bancaire guinéenne au niveau des standards internationaux, les défis restent encore énormes. A cet effet, plusieurs projets d'assistance technique sont annoncés pour 2020, appuyés principalement par le FMI, la Banque Mondiale, la BAD et le Trésor Américain.

La Direction de la Supervision Bancaire prévoit courant 2020 de travailler sur plusieurs projets dont la réalisation rendra plus efficaces les contrôles sur pièces et sur place des établissements de crédit. Il s'agit, entre autres, de :

1. LA RÉVISION DU PLAN COMPTABLE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (PCEC)

A travers l'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest (AFW), la BCRG a finalisé les instructions portant adoption du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et transmission des états financiers et annexes des banques ainsi que leurs textes d'application qui ont été signés courant 2019.

Le processus d'implémentation de ce nouveau plan comptable est prévu courant 2020. Des échanges sont prévus dans ce sens avec la profession bancaire en vue de définir un chronogramme concerté de mise en œuvre du PCEC, à l'horizon premier trimestre 2021, incluant une période de transmission parallèle.

2. LE PROJET D'AUTOMATISATION DES REPORTINGS DES ÉTATS FINANCIERS DES BANQUES

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques de supervision au sein de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), la BCRG s'est engagée à automatiser le processus de transmission et de traitement des états financiers des banques.

Ce volet est prévu dans le cadre du Programme d'Appui à la Modernisation du Système Financier guinéen (PAMSFI) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Toutefois, compte tenu des retards accusés dans la réalisation de ce Projet, la BCRG pourrait opter pour un développement interne sur financement propre.

3. L'APPROFONDISSEMENT DE L'APPROCHE DE SUPERVISION BASÉE SUR LES RISQUES

A travers l'assistance technique d'AFW, la DSB a finalisé les travaux de révision de la grille de notation des banques. Les critères quantitatifs et qualitatifs ont été révisés et de nouveaux sous-critères ont été définis.

Ce travail d'approfondissement de la Supervision Basée sur les Risques (SBR) devrait se poursuivre en 2020 avec la définition d'un cadre de stress testing et la mise en œuvre des recommandations du Comité des Experts mis en place par le Collège des Superviseurs de la ZMAO pour l'harmonisation de l'approche de SBR au sein de la Zone.

4. L'ADOPTION DES NORMES DE BÂLE II ET BÂLE III

La transposition des normes de Bâle II & III dans la réglementation nationale est prévue dans le cadre de la feuille de route de l'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest (2017-2020).

Le plan d'action 2020 de la DSB prévoit la révision des textes prudentiels fondamentaux (fonds propres, solvabilité, liquidité, etc.) suivant les principes de Bâle II & III.

5. LE PROJET D'ADOPTION DE LA NORMES IFRS 9

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques de supervision au sein de la ZMAO, la BCRG s'est engagée, à l'instar des autres membres de la Zone, à adopter la norme IFRS 9. L'adoption de la norme IFRS 9 pourrait se faire en marge de l'implémentation du nouveau plan comptable bancaire.

6. L'OPÉRATIONNALISATION DU FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS (FGD)

Le Fonds de Garantie des Dépôts est entré dans la phase opérationnelle, le plafond de l'indemnisation des déposants ainsi que le taux de cotisation des Banques pour l'exercice 2020 ont été fixés par

décision de la 2^{ème} Réunion du Conseil d'Administration du FGD tenue courant décembre 2019. Les banques ont versé leurs premières cotisations et, conformément à l'article 3 de la décision de création du Fonds, une partie des ressources collectées a été placée en BDT en décembre 2019.

La BCRG bénéficie d'une assistance technique du Trésor Américain pour l'approfondissement du dispositif.

Aussi, dans le cadre de la mission de revue de la stabilité du secteur financier (RSSF) effectuée en Guinée du 12 au 24 juin 2019 par le département des marchés monétaire et de capitaux (MCM) du Fonds monétaire international (FMI), une proposition d'assistance technique (AT) est attendue en vue de compléter la réglementation et rendre opérationnel le système d'assurance des dépôts.

7. AUTRES PROJETS

☛ LE PROJET DE LOI RELATIF AU BUREAU D'INFORMATION DU CRÉDIT (BIC)

Un projet de Loi relatif au Bureau d'Information du Crédit (BIC), élaboré avec l'assistance technique du FMI, a été validé par les acteurs nationaux en avril 2019. Ce projet est actuellement en attente de soumission à l'Assemblée Nationale pour adoption.

☛ L'ÉLABORATION DU PROJET DE LOI LBC/FT

Avec l'assistance technique du département juridique du FMI, la DSB a élaboré une ébauche de nouvelle Loi sur la LBC/FT en juillet 2019.

Cette nouvelle Loi, qui fusionne la loi relative à la lutte anti blanchiment de 2006 et la loi contre le financement du terrorisme de 2014, intégrera les nouvelles 40 recommandations du GAFI ainsi que les Conventions y relatives.

Le projet sera finalisé par la DSB courant 2020, puis transmis aux autres parties prenantes (Ministère justice, Ministère finance, Direction nationale des douanes, etc.) en vue de recueillir leurs avis et observations, avant soumission du texte à l'Assemblée nationale pour adoption.

☛ L'APPROCHE DE SUPERVISION BASÉE SUR LES RISQUES DE BC/FT

A travers l'assistance technique du FMI, la DSB est en train de migrer vers l'approche de Supervision Basée sur les Risques de BC/FT. Un système de notation des banques en matière de LBC/FT a été mis en place avec une méthodologie détaillée comprenant des critères et sous-critères de notation. Trois banques ont été choisies à titre expérimental pour l'application de cette méthode.

Le processus devrait être étendu courant 2020 à l'ensemble des banques avec une notation semestrielle.

☛ LA PARTICIPATION À L'ÉVALUATION NATIONALE DES RISQUES (ENR)

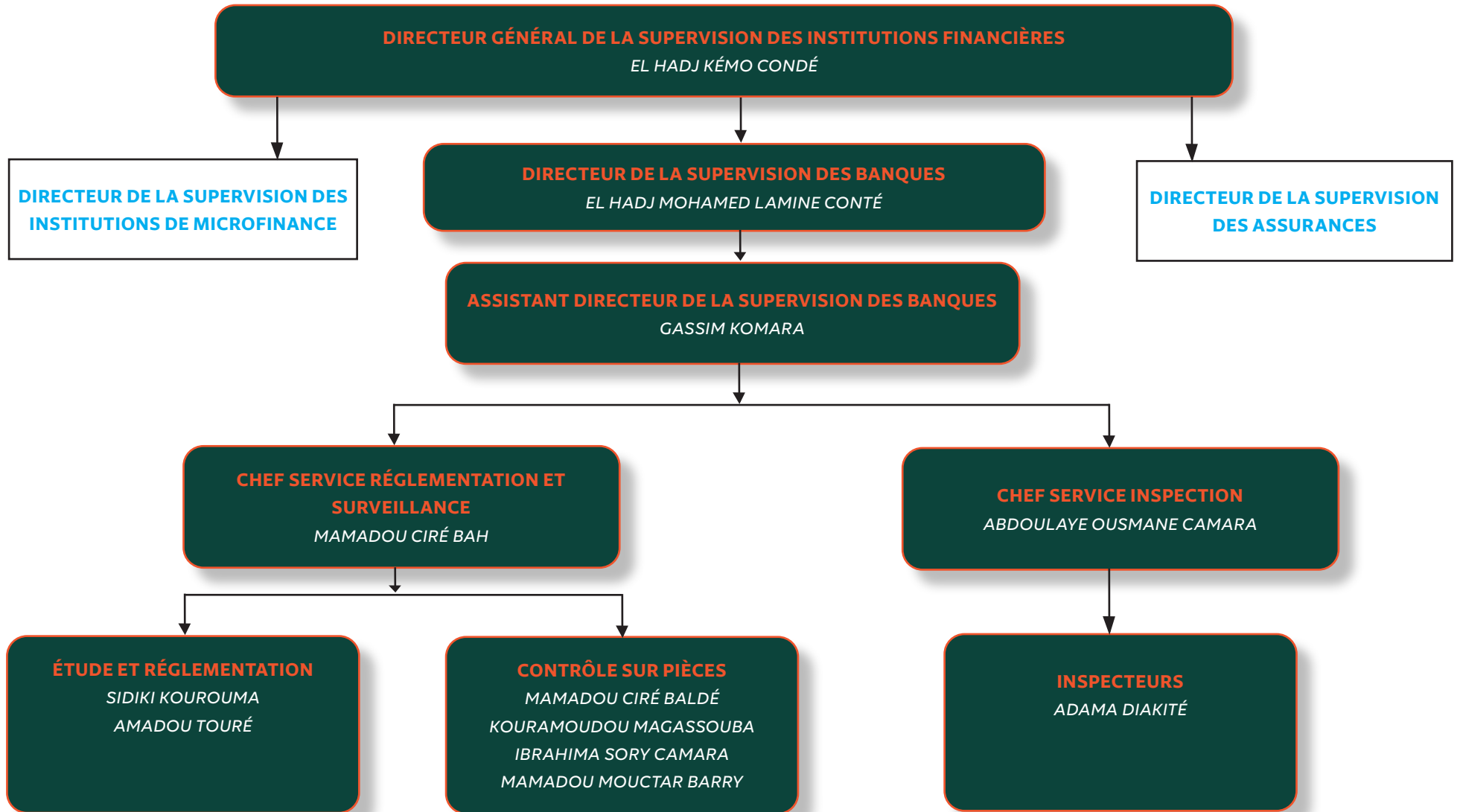
La Direction de la Supervision Bancaire a pris une part active aux travaux d'Évaluation Nationale des Risques (ENR) de la Guinée lancés au premier trimestre 2019. Trois cadres de la DSB sont ainsi membres du Groupe technique chargé de l'évaluation de la vulnérabilité du secteur bancaire, dont le Président du Groupe.

☛ ADHÉSION AU PROGRAMME DE REVUE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE DU FMI

La Guinée a adhéré au programme de Revue de la Stabilité du Secteur Financier (RSSF) du département MCM du FMI. Le rapport final de la mission d'évaluation, effectuée à Conakry courant juin 2019, prévoit plusieurs volets d'assistance technique portant notamment sur la définition d'un cadre de stabilité financière (supervision micro prudentielle et macro prudentielle) ainsi que la mise en place d'un mécanisme de résolution bancaire (gestion de crise, résolution des défaillances bancaires et filet de sécurité).

ANNEXES

ANNEXE 1: ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE LA SUPERVISION



ANNEXE 2 : LISTE DES BANQUES AGRÉÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019

N°	BANQUES	N° AGRÉMENT	DIRECTEUR GÉNÉRAL	DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	COMMISSAIRES AUX COMPTES
1	BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE GUINÉE (BICIGUI)	85/002/CAM DU 12 NOVEMBRE 1985	DENIS RUBRIS	ALHASSANE DIALLO	GRANT THORTON FIDU INTER AUDIT
2	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN GUINÉE (SGBG)	85/003/CAM DU 12 NOVEMBRE 1985	M. JOSE REBOLLAR	M. MAMADOU CHÉRIF DRAME & MAIMOUNATOU BAH	FIDUXIS GUINÉE
3	BANQUE ISLAMIQUE DE GUINÉE (BIG)	LOI N°011/APN/83 DU 17 FÉVRIER 1983	M. SIDY DIEYE	M. MAMADOU LAMARANA DIALLO	AUDITEURS ASSOCIÉS
4	ORABANK-GUINEE	88/005/CAM DU 18 NOVEMBRE 1987	M. TÉTÉ KOUASSI MAMBO TETE BENISSAN	M. JEAN LOUIS HABA & M. TOM ADOUM	FIDUCIAIRE DE GUINÉE
5	BANQUE POPULAIRE MAROCO-GUINÉENNE (BPMG)	91/006/CAM DU 12 NOVEMBRE 1991	M. DAFIR MOSTAFA	M. IBRAHIMA KOUROUMA	FIDUCIAIRE DE GUINÉE
6	FBNBANK	96/008/CAM DU 24 SEPTEMBRE 1996	M. OLAJIDE MOTOLANI AYERONWI	M. MAMADOU MACKY BAH	FIDUCIAIRE FRANCE AFRIQUE
7	ECOBANK-GUINÉE	99/010/CAM DU 9 JANVIER 1999	M. DIAWANDOU BAH	VACANT	FIDUCIAIRE DE GUINÉE
8	VISTA BANK	D/2006/011/CAM DU 29 MARS 2006	MME YASSIN BAYO	TIRMIDIOU DIALLO	FIDU-INTER AUDIT GUINÉE
9	SKYE BANK-GUINEE (SBC)	D/2008/012/CAM DU 12 SEPTEMBRE 2008	M. ABIMBOLA AKINBAMIDELE	VACANT	FIDUCIAIRE FRANCE AFRIQUE
10	BANQUE SAHÉLO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE DE GUINÉE (BSIC)	D/2008/13/CAM DU 03 OCTOBRE 2008	M. MOHAMED ATTAHER MAIGA	M. MAMOUDOU PÉTHÉ DIALLO	FIDUCIAIRE DE GUINÉE
11	UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)	D/2008/015/CAM DU 19 DÉCEMBRE 2008	M. NDUBUISI EJIOFOR	VACANT	FIDUCIAIRE DE GUINÉE
12	NSIA-BANQUE	D/2012/017/CAM DU 03 JUIN 2010	M. SOULEYMANE TALL	MME ZONGO CHRISTELLE	AUDITEURS ASSOCIÉS
13	BANQUE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE GUINÉE (BCI)	D/2011/019/CAM DU 04 AOUT 2011	M. SIDY MOHAMED CHERIF	M. MAMADOU YAYA DIAN DIALLO	FIDUCIAIRE FRANCE AFRIQUE
14	AFRILAND FIRST BANK-GUINÉE	D/2011/021/CAM DU 11 NOVEMBRE 2011	M. GUY LAURENT FONDJO	MME. FANNY SOUMAH	FIDU-INTER AUDIT GUINÉE
15	BANQUE NATIONALE DE GUINÉE (BNG)	D/2012/022/CAM DU 08 FÉVRIER 2012	M. MEYMOU LAB	M. MOHAMED LAMINE THIerno CAMARA	TAFSIR AUDIT ET CONSEIL
16	BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DE GUINÉE (BDG)	D/2013/023/CAM DU 22 NOVEMBRE 2013	M. NG DAVID CHAU LEUNG	MME FATOUMATA TOURE	FIDUCIAIRE FRANCE AFRIQUE
17	BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DE GUINÉE (BNIG)	D/2018/035/CAM DU 03 OCTOBRE 2018	ALPHA MOHAMED KALLO	MOHAMED LAMINE BAYO	VACANT
18	ACCESS BANK GUINEE SA	D/058/CAM DU 31 DÉCEMBRE 2019	VACANT	VACANT	VACANT

ANNEXE 3 : STRUCTURE ACTIF 2018 (EN MILLIARDS DE GNF)

ÉLÉMENTS	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCTOBRE	NOV.	DÉC.
I. EMPLOIS HORS TRESORERIE	9752	9813	9740	9753	9883	10466	10514	10114	10597	10957	11077	11478
1. CONCOURS	7 667	7527	7403	7668	7524	8060	8099	7868	8122	8441	8700	9120
- CLIENTÈLE	7 647	7507	7383	7647	7503	8040	8078	7854	8109	8427	8686	9108
CRÉANCES COMMERCIALES	438	436	427	438	473	427	432	496	498	497	479	604
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	2 452	2383	2230	2452	2195	2769	2703	2356	2508	2652	2775	2886
AUTRES CRÉDITS À CT	1 020	893	911	1020	924	993	982	1037	1145	1258	1198	1349
CRÉDITS À MT	3 212	3 247	3263	3212	3262	3198	3263	3275	3283	3299	3475	3506
CRÉDITS À LT	247	248	246	247	279	279	279	282	184	186	187	223
VALEURS NON IMPUTÉES	4	10	7	4	11	12	17	40	23	26	28	21
CRÉANCES IDC NETTES	273	290	298	273	359	363	402	367	468	509	544	520
- SECTEUR PUBLIC	20	20	20	21	20	20	21	15	13	15	14	12
2. AUTRES EMPLOIS À CT	977	1160	1217	977	1292	1225	1225	1101	1332	1380	1222	1183
. DÉBITEURS DIVERS	370	460	428	370	357	416	389	395	433	445	447	437
. VALEURS À L'ENCAISSEMENT	186	174	179	186	246	236	207	242	229	250	224	248
. SUCCURSALES ET AGENCES	10	11	14	10	12	20	14	13	18	22	12	12
. COMPTES DE RÉGULARISATION	412	515	596	412	677	553	615	450	651	664	540	485
3. ACTIFS IMMOBILISÉS	1108	1125	1119	1108	1067	1181	1190	1145	1144	1136	1155	1175
IMMOBILISATIONS	707	723	706	707	734	846	855	854	852	844	862	882
PARTICIPATIONS	401	402	413	401	334	334	335	291	292	292	293	294
ACTIONNAIRES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
II. EMPLOIS DE TRESORERIE	10 639	10600	11078	10361	11206	10529	10947	11217	10865	10602	11040	11416
1. CAISSE ET BANQUE CENTRALE	4910	4941	4700	4412	4419	4415	4696	4939	4917	5075	5213	4593
CAISSE	1038	1059	971	977	1078	1139	1267	1275	1294	1172	1201	1199
COMPTES À LA BCRG	3870	3879	3726	3432	3320	3260	3397	3648	3606	3881	3995	3 80
PRÊTS AU MARCHÉ MONÉTAIRE	2	3	3	3	22	17	32	17	17	22	17	14
2. BANQUES ET INSTITUTIONS LOCALES	246	259	222	246	216	215	217	811	184	154	152	174
3. CORRESPONDANTS ÉTRANGERS	2190	1 988	2751	2190	3093	2518	2627	2101	2387	2011	2208	2312
4. BONS DU TRÉSOR	3283	3403	3395	3503	3470	3372	3399	3362	3374	3358	3465	4334
5. TITRES DE RÉGULATION MONÉTAIRE	9	9	9	9	9	9	9	3	3	3	3	3
TOTAL EMPLOIS	20391	20412	20818	20113	21089	20996	21461	21331	21463	21559	22 117	22894

ANNEXE 4 : STRUCTURE ACTIF 2019 (EN MILLIARDS DE GNF)

ÉLÉMENTS	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCTOBRE	NOV.	DÉC.
I. EMPLOIS HORS TRESORERIE	11437	11464	11467	11976	11686	12336	12689	12716	13174	13497	13841	14298
1. CONCOURS	8986	8972	9095	9658	9481	9662	9960	10004	10387	10806	10936	11381
- CLIENTÈLE	8973	8960	9073	9647	9476	9657	9934	9994	10378	10791	10925	11373
CRÉANCES COMMERCIALES	645	758	800	759	761	801	707	684	816	832	873	801
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	2698	2642	2638	3198	2966	2981	3342	3328	3459	3842	3923	4370
AUTRES CRÉDITS À CT	1354	1266	1280	1277	1220	1240	1257	1254	1260	1335	1269	1384
CRÉDITS À MT	3466	3454	3450	3486	3616	3696	3700	3757	3868	3867	3965	4131
CRÉDITS À LT	283	282	280	258	261	313	313	315	320	268	260	187
VALEURS NON IMPUTÉES	30	33	65	24	23	36	38	73	66	58	57	15
CRÉANCES IDC NETTES	497	524	562	645	628	588	576	584	588	590	578	484
- SECTEUR PUBLIC	13	12	22	11	5	4	26	10	9	14	11	9
2. AUTRES EMPLOIS À CT	1259	1295	1168	1121	1042	1298	1135	1118	1215	1112	1330	1247
. DÉBITEURS DIVERS	470	496	460	420	448	547	491	526	505	446	464	454
. VALEURS À L'ENCAISSEMENT	258	214	108	145	134	171	119	119	130	126	282	189
. SUCCURSALES ET AGENCES	16	14	22	17	19	35	18	22	32	21	22	21
. COMPTES DE RÉGULARISATION	514	571	578	538	442	544	506	451	548	519	562	583
3. ACTIFS IMMOBILISÉS	1193	1197	1205	1197	1163	1376	1595	1594	1572	1579	1575	1670
. IMMOBILISATIONS	886	890	896	894	895	898	936	932	934	939	933	998
. PARTICIPATIONS	306	307	309	303	268	478	659	662	638	640	643	673
. ACTIONNAIRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
II. EMPLOIS DE TRESORERIE	12149	12307	12441	12456	12895	12434	12701	12320	12127	12706	13690	13801
1. CAISSE ET BANQUE CENTRALE	5355	5443	5806	5489	5728	4933	5464	5209	4841	5161	5474	5061
. CAISSE	1235	1257	1238	1161	953	1199	1210	1213	1112	1207	932	958
. COMPTES À LA BCRG	4105	4172	4523	4313	4763	3702	4164	3955	3687	3919	4536	4097
. PRÊTS AU MARCHÉ MONÉTAIRE	14	14	44	14	13	33	91	41	41	35	7	7
2. BANQUES LOCALES	195	188	867	209	76	325	364	367	474	384	527	563
3. CORRESPONDANTS ÉTRANGERS	2251	2339	1436	2379	2831	2728	2323	2212	2244	2373	2538	2621
4. BONS DU TRÉSOR	4344	4334	4329	4376	4258	4446	4518	4499	4536	4756	5119	5524
5. TRM	3	3	3	3	2	2	32	32	32	32	32	32
TOTAL EMPLOIS	23586	23771	23909	24432	24581	24770	25390	25036	25301	26203	27532	28099

ANNEXE 5 : STRUCTURE PASSIF 2018 (EN MILLIARDS DE GNF)

ELÉMENTS	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCTOB.	NOV.	DÉC.
I. RESSOURCES HORS TRESORERIE	19935	20095	20457	20237	20285	20295	20805	20696	20784	20789	21277	22154
1. DÉPÔTS	15828	15855	16149	16090	16001	16035	16439	16330	16241	16294	16687	17429
- CLIENTÈLE PRIVÉE	15527	15569	15899	15840	15831	15876	16236	16166	16085	16148	16509	17271
. COMPTES ORDINAIRES	8788	8890	8978	8845	8806	8974	9218	9085	8918	8941	9290	9946
. COMPTES D'ÉPARGNE	3744	3789	3813	3824	3776	3799	3820	3840	3863	3870	3904	3967
. AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	444	453	546	534	563	477	497	481	545	476	527	578
. COMPTES À TERME	1917	1740	1818	1844	1904	1833	1958	1984	2066	2135	2111	2092
. AUTRES SOMMES DUES À LA CLIENTÈLE	635	696	743	794	781	794	743	776	693	726	677	688
- SECTEUR PUBLIC	301	286	250	249	169	160	203	164	156	146	177	158
2. AUTRES RESSOURCES À CT	1401	1540	1569	1453	1591	1542	1557	1546	1677	1730	1726	1852
. CRÉDITEURS DIVERS	249	324	417	270	273	300	299	299	295	283	314	316
. VALEURS À L'ENCAISSEMENT	221	181	171	205	257	232	263	235	215	269	218	250
. SUCCURSALES ET AGENCES	10	10	9	10	10	10	10	13	14	15	13	10
. COMPTES DE RÉGULARISATION	735	792	854	817	861	772	727	710	840	824	784	822
. OPÉRATIONS /TITRE	47	47	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
. RÉSULTAT (+ OU -)	140	185	112	146	184	223	252	284	308	335	392	449
3. FONDS PROPRES	2706	2700	2739	2694	2694	2718	2809	2820	2866	2765	2864	2872
. CAPITAL	1614	1614	1623	1623	1627	1638	1638	1643	1692	1592	1692	1692
. RÉSERVES	539	539	606	612	612	622	655	657	657	657	658	660
. PROVISIONS	77	79	80	82	85	88	87	91	88	90	92	77
. EMPRUNTS PARTICIPATIFS	39	32	32	32	32	32	128	128	128	126	126	148
. PRIME D'ÉMISSION D'ACTION	69	69	69	69	69	70	69	69	69	69	69	69
. REPORT À NOUVEAU (+ OU -)	368	367	329	277	270	270	232	232	232	231	227	227
II. RESSOURCES DE TRESORERIE	455	319	361	656	781	700	656	635	679	770	850	740
1. BCRG	1	1	1	13	1	1	16	1	26	7	1	21
. COMPTES ORDINAIRES	-	-	-	12	-	-	-	-	-	-	-	-
. EMPRUNT AU MARCHÉ MONÉTAIRE	1	1	1	1	1	1	16	1	26	7	1	21
2. BANQUES ET INSTITUTIONS LOCALES	158	93	121	157	254	279	285	249	181	305	309	146
3. CORRESPONDANTS ÉTRANGERS	296	226	239	486	526	420	355	385	472	458	541	573
TOTAL RESSOURCES	20391	20414	20818	20893	21066	20996	21461	21331	21463	21559	22127	22 894

ANNEXE 6 : STRUCTURE PASSIF 2019 (EN MILLIARDS DE GNF)

ÉLÉMENTS	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCTOB.	NOV.	DÉC.
I. RESSOURCES HORS TRESO.	22557	23035	23371	23676	23737	24133	24607	24353	24461	24174	16117	27018
1. DÉPÔTS	17901	18313	18595	18964	19049	19247	19719	19464	19462	19393	12730	21629
- CLIENTÈLE PRIVÉE	17683	18097	18340	18770	18848	19043	19523	19281	19219	19187	12656	21441
. COMPTES ORDINAIRES	10156	10499	10681	10884	10541	10758	11113	10830	10619	11063	7365	12814
. COMPTES D'ÉPARGNE	3999	4068	4136	4133	4214	4342	4430	4488	4517	4469	2781	4716
. AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	641	634	497	600	825	668	893	836	879	767	406	736
. COMPTES À TERME	2269	2262	2397	2429	2551	2500	2369	2404	2416	2206	1722	2405
. AUTRES SOMMES DUES	619	635	629	724	717	776	717	722	789	682	381	770
- SECTEUR PUBLIC	218	216	255	194	201	204	196	184	242	206	75	188
2. AUTRES RESSOURCES À CT	1663	1695	1623	1628	1605	1782	1788	1791	1906	1910	1330	2283
. CRÉDITEURS DIVERS	305	320	445	410	356	378	408	433	445	455	286	473
. VALEURS À L'ENCAISSEMENT	287	239	132	175	185	224	208	154	165	147	166	178
. SUCCURSALES ET AGENCES	11	11	11	10	14	11	13	11	14	17	19	15
. COMPTES DE RÉGULARISATION	880	917	927	876	834	904	810	793	854	813	455	935
. OPÉRATIONS / TITRES	5	5	5	5	5	5	33	33	5	5	5	33
. RÉSULTAT (+ OU -)	175	203	103	152	211	259	316	367	423	473	400	648
3. FONDS PROPRES	2992	3027	3154	3085	3082	3103	3100	3098	3093	2871	2056	3106
. CAPITAL	1592	1592	1692	1692	1692	1692	1692	1692	1692	1492	903	1692
. RÉSERVES	656	656	706	721	735	738	760	760	796	771	513	800
. PROVISIONS	75	75	75	77	75	74	75	76	77	77	49	83
. EMPRUNTS PARTICIPATIFS	165	164	163	122	122	144	143	142	141	143	128	145
. PRIME D'ÉMISSION D'ACTION	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69	69
. REPORT À NOUVEAU (+ OU -)	436	470	448	404	390	386	361	359	316	319	395	317
II. RESSOURCES DE TRESOR.	785	478	537	756	845	637	783	683	839	939	531	1081
1. BCRG	1	1	1	21	50	0	52	52	68	52	52	52
COMPTES ORDINAIRES	0	0	0	0	0	0	0	0	16	0	0	0
EMPRUNT AU MARCHÉ MONÉTAIRE	1	1	1	21	50	0	52	52	52	52	52	52
2. BANQUES ET INST. LOCALES	218	103	112	86	43	52	105	77	219	99	70	89
3. CORRESPONDANTS ÉTRANGERS	567	374	424	649	751	584	627	555	552	788	409	940
TOTAL RESSOURCES	23343	23513	23909	24432	24581	24770	25390	25036	25300	25113	16647	28099

ANNEXE 7 : EVOLUTION DU HORS BILAN (EN MILLIARDS DE GNF)

ELÉMENTS	2018	2019
I. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	4 203	5 528
1. CAUTIONS ET AVALES	1 285	1 088
2. CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORTATION	2 385	3 649
3. OBLIGATIONS CAUTIONNÉES ET TRAITES DOUANIÈRES	249	255
4. ACCEPTATIONS DONNÉES	249	255
5. AUTRES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	34	281
II. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN FAVEUR D'INTERMÉDIAIRES FINANCIERS	0	0
III. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE REÇUS D'INTERMÉDIAIRES FINANCIERS	6 070	8 104
1. INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET AUTRES	6 012	8 048
2. INSTITUTIONS INTERNATIONALES OU L'ÉTAT	58	56
IV. CRÉDITS CONFIRMÉS OUVERTS A LA CLIENTÈLE	188	416
V. VALEURS DONNÉES EN GARANTIE	0	0
VI. ENGAGEMENTS DE CHANGE A TERME	0	0
1. DEVICES À LIVRER À TERME À LA CLIENTÈLE	0	0
2. DEVICES À RECEVOIR À TERME DE LA CLIENTÈLE	0	0
VII. DIVERS HORS-BILAN	0	0
1. GESTION MATÉRIELLE DES BILLETS DE MOBILISATION	0	0
A- BILLETS DE MOBILISATION DÉTENUS	0	0
B- BILLETS DE MOBILISATION CÉDÉS	0	0
C- BILLETS DE MOBILISATION À RENOUELER	0	0
2. CRÉDITS CONSORTIAUX	0	0
A- EN QUALITÉ DE CHEF DE FIL	104	106
B- EN QUALITÉ DE CO-PARTICIPANT	0	0
C- CONTREGARANTIES DONNÉES	0	0
D- CONTRE GARANTIES REÇUES	-104	-106
3. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN CONSORTIUM	0	0
A- EN QUALITÉ DE CHEF DE FIL	0	0
B- EN QUALITÉ DE PARTICIPANT	0	0
VIII-ENGAGEMENTS DOUTEUX	39	13
TOTAL	10 501	14 061

ANNEXE 8 : COMPTE DE RÉSULTAT 2018 (EN MILLIARDS DE GNF)

	MARS	JUIN	SEPT	DÉC
PRODUIT DES OPÉRATIONS CLIENTÈLE	219	446	675	923
CHARGE DES OPÉRATIONS CLIENTÈLE	41	84	129	181
PRODUIT NET CLIENTÈLE	178	362	546	741
PRODUIT DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	119	240	356	473
CHARGES DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	5	14	20	31
PRODUIT NET DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRE	114	227	336	442
PRODUIT DES COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES	302	681	1029	1393
CHARGE DES COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES	271	516	671	816
PRODUIT NET SUR COMMISSIONS	30	164	358	577
AUTRES PRODUITS	179	265	313	361
AUTRES CHARGES D'EMPRUNT	0	1	1	2
AUTRES PRODUITS NET	179	264	311	359
PRODUIT NET BANCAIRE	501	1017	1550	2119
FRAIS DE PERSONNEL	102	208	317	423
AUTRES FRAIS GÉNÉRAUX	155	321	479	635
IMPÔTS ET TAXES	12	25	36	50
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	268	555	832	1109
COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION	60,6%	61,6%	60,8%	59,4%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	32	66	100	135
MARGE DE COUVERTURE DES RISQUES	201	397	618	876
DOTATION AUX PROVISIONS	32	83	164	242
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES NON COUVERTE	0	1	9	113
AUTRES	4	7	11	15
REPRISE DE PROVISION	8	21	42	183
COÛT DU RISQUE	20	54	101	- 69
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	173	328	476	689
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1	4	- 9	- 7
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	63	116	165	232
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	111	215	303	450

ANNEXE 9 : COMPTE DE RÉSULTAT 2019 (EN MILLIARDS DE GNF)

	MARS	JUIN	SEPT	DÉC
PRODUIT DES OPÉRATIONS CLIENTÈLE	242	494	749	1060
CHARGE DES OPÉRATIONS CLIENTÈLE	50	103	154	213
PRODUIT NET CLIENTÈLE	192	391	594	847
PRODUIT DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	126	258	408	585
CHARGES DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	7	15	23	33
PRODUIT NET DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRE	119	243	385	552
PRODUIT DES COMMISSION SUR PRESTATION DE SERVICES	346	737	1176	1633
CHARGE DES COMMISSIONS SUR PRESTATION DE SERVICES	122	259	441	677
PRODUIT NET SUR COMMISSIONS	224	478	736	956
AUTRES PRODUITS	44	94	148	242
AUTRES CHARGES D'EMPRUNT	0	1	1	0
AUTRES PRODUITS NET	44	93	148	242
PRODUIT NET BANCAIRE	579	1206	1862	2597
FRAIS DE PERSONNEL	119	250	371	502
AUTRES FRAIS GÉNÉRAUX	175	355	536	723
IMPÔTS ET TAXES	14	28	42	58
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	307	632	949	1284
COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION	59%	59%	57%	56%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	34	69	102	150
MARGE DE COUVERTURE DES RISQUES	239	505	812	1163
DOTATION AUX PROVISIONS	88	155	222	329
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES NON COUVERTE	7	7	12	26
AUTRES	3	5	15	10
REPRISE DE PROVISION	20	52	74	149
COÛT DU RISQUE	58	90	121	145
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	162	389	636	948
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4	-6	-5	-11
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	54	133	209	314
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	112	250	423	623

ANNEXE 10 : POSITION DE PLACE BANCAIRE

	BANQUES	AFB	BCI	BICIGUI	BIG	BNG	BPMG	BSIC	ECOBANK	FBNBANK	VISTA	NSIA	ORABANK	SGBG	SKYE	UBA	TOTAL
2018	CLIENTS	14 983	4 938	80 128	23 095	750	21 966	25 446	151 141	22 776	58 402	11 177	44 987	114 465	10 378	30 545	615 179
	ENTREPRISES	3 098	1 213	460	4 559	248	1 594	2 728	5 976	1 889	11 680	1 726	4 596	3 332	2 034	5 478	50 613
	PARTICULIERS	11 885	3 725	79 668	18 536	502	20 372	22 718	145 165	20 887	46 722	9 451	40 390	111 133	8 344	25 067	564 566
	AGENCES	9	6	31	8	2	9	13	20	7	18	6	16	24	2	6	178
	DAB/GAB	0	0	41	0	0	4	8	38	7	0	0	15	51	0	10	174
	PERSONNEL	86	63	350	99	22	68	107	322	106	191	79	192	434	28	124	2 308
2019	CLIENTS	17 960	5 998	80 128	26 582	1 102	23 403	36 458	163 500,8	24 743	67 150	11 711	53 064	115 517	13 712	41 238	682 267
	ENTREPRISES	4 073	1 434	460	4 851	357	1 303	2 916	7 102,2	2 255	13 430	1 689	5 340	4 734	4 548	7 447	61 939,2
	PARTICULIERS	13 887	4 564	79 668	21 731	745	22 100	33 542	156 398	22 488	53 720	10 022	47 724	110 783	9 164	33 791	620 328
	AGENCES	9	7	31	9	5	9	15	20	7	16	6	16	23	2	6	181
	DAB/GAB	0	0	41	7	0	4	10	38	7		0	15	51		10	183
	PERSONNEL	88	64	328	100	28	67	117	312	106	226	86	189	443	24	127	2 305